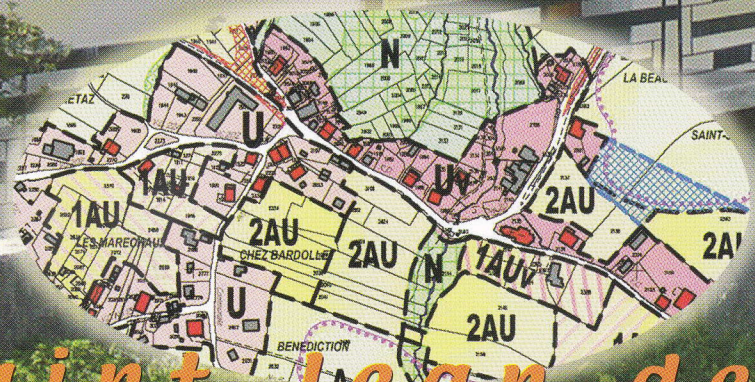
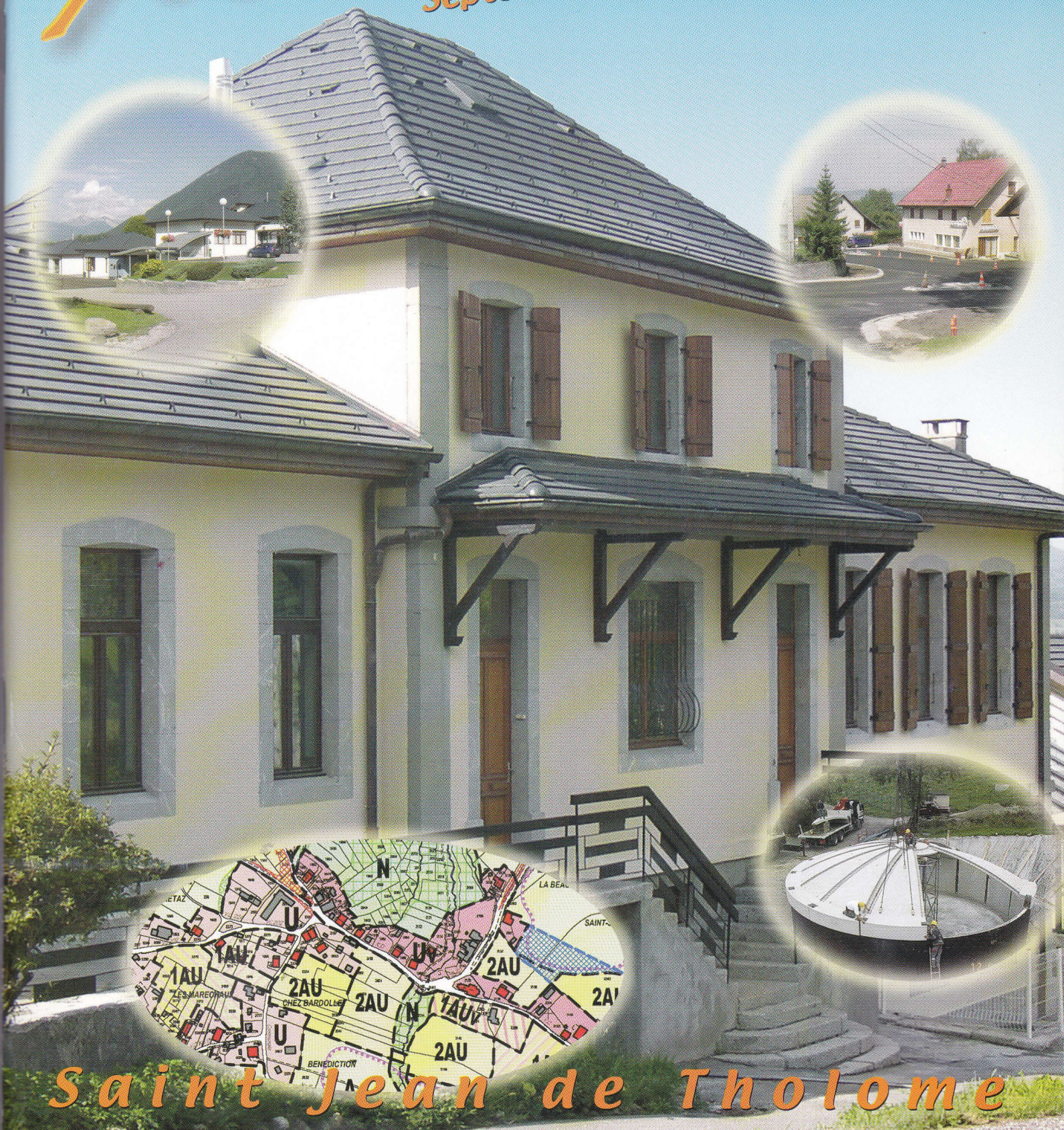


Bulletin Municipal

Septembre 2005



Saint Jean de Tholome

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Le Sport à St JEAN, pendant la guerre 39-45	p. 2
Lou San Diannis	p. 2
«Les Gens de Saint-Jean»	p. 3
Commission Animation	p. 4
Commission Bois	p. 5
Commission Budget	p. 6
En 2005, EDF propose le "Tarif de Première nécessité"	p. 8
Centre Communal d'Action Social (CCAS)	p. 9
La commission Eau et Assainissement	p. 10
Commission Environnement	p. 14
Association Les Troubadours	p. 15
Commission Voirie	p. 16
Projet d'aménagement du centre bourg	p. 17
OXALIS	p. 18
Quelques images en couleurs	p. 18
Commission Bâtiment	p. 21
Recensement de la population	p. 22
Commission Enfance	p. 23
Le P.L.U.	p. 26
Rappel historique/ Chronologie du P.L.U. de Saint-Jean	p. 27
Commission Urbanisme	p. 28
Urbanisme / Pièces à joindre à la demande de PC	p. 29
Bilan des Permis de Construire	p. 30
Association du Sou des Ecoles	p. 30
Commission électorale	p. 31
Comité des fêtes "Lou Molis"	p. 31
ADMR	p. 32
Association HANDITROC	p. 33
Informations diverses	p. 33
Haut les Cœurs Solhandisep	p. 34
Etat Civil	p. 35
Bloc-Notes	p. 36



Le mot du Maire



Le bulletin municipal, édition 2005, est le fruit d'un travail de 3 mois de la Commission Animation qui collecte et vérifie les informations auprès de chaque président de commission et les illustre par des photos pour apporter une version informatisée à l'imprimeur.

Chaque année, nous augmentons le nombre de pages (2001 : 20 p ; 2002 : 25 p ; 2003 : 26 p ; 2004 : 33 p et 2005 : 36 p) ; preuve de l'attachement que nous avons à la communication et du dynamisme de la municipalité. Bien entendu en laissant une place à tous, sans oublier le rappel à l'histoire, à nos racines.

Mais cette parution annuelle nous paraît avoir quelques inconvénients :

- trop de pages ne sont pas garantes de lecture,
- manque de spontanéité par rapport à certains événements.

Pour ces raisons, nous souhaitons changer la formule du prochain bulletin, probablement semestriel pour moins de pages et plus de réactivité par rapport aux actions et manifestations.

Chaque année, nous choisissons un thème autour duquel s'articule le bulletin. 2005 ne déroge pas à la règle et il nous a paru évident d'évoquer le bilan de nos actions en cette période de mi-mandat.

Pourquoi le bilan ?

- Parce que, à mi-mandat, il n'est pas une propagande électorale ;
- Parce qu'il est le fruit d'un engagement fort des élus ;
- Parce qu'il permet de ne pas oublier ;

Et tout simplement parce qu'il est tout à fait honorable, tout en étant très rassurant sur la situation comptable de la collectivité.

Donc, au fil des pages, chaque commission vous présentera les travaux réalisés. Derrière ces travaux, imaginez des heures de réunions, le plus souvent le soir, des heures de suivi de chantiers assumées par les élus.

A ce titre, je souhaite, une nouvelle fois et publiquement, leur présenter mes remerciements pour leur travail, pour le temps passé, pour par-

fois le sacrifice d'heures, de loisirs avec leur famille et tout naturellement associer leur conjoint, leurs enfants à ces remerciements.

Pour moi, ces implications personnelles dans la vie publique méritent le respect, la considération plutôt que la tentation de la critique ou du mépris. Si tel était votre sentiment, espérons que ces quelques pages vous aideront à changer d'avis.

C'est aussi pour moi, l'occasion d'évoquer le bilan personnel de ma fonction de Maire dans 2 domaines : la représentation de la commune à l'extérieur et l'administration municipale.

Ma présence, quasi systématique, à l'extérieur à chaque fois que l'occasion nous est donnée, a permis de tisser un important relationnel auprès d'autres élus, qu'ils soient Maires, Conseillers Généraux, Sénateurs, Députés, auprès des services du Conseil Général afin de défendre les intérêts de la commune ainsi qu'auprès des services de la sous-préfecture ou de la préfecture, représentant de l'Etat, quand il faut évoquer un désaccord ou obtenir une aide supplémentaire.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que Saint Jean de Tholome a une bonne image de marque dans sa représentation collective et institutionnelle du village.

Quant à l'administration municipale, j'ai découvert qu'il faut y consacrer beaucoup de temps pour obtenir des résultats, d'où ma disponibilité au service de la commune.

C'est aussi des responsabilités qu'il faut assumer aussi variées que l'état civil, les finances locales, le personnel, la police, l'urbanisme.../... C'est aussi des travaux, des actions qu'il faut mettre en chantier avec les élus, qu'il faut conduire jusqu'au bout, l'un des plus longs et laborieux a été celui du P.L.U.

Mais dans toutes les actions municipales, quelles qu'elles soient, je recherche le consensus et la solution cohérente dans l'intérêt collectif même si parfois il faut exprimer un refus et surtout l'intégrité et l'honnêteté même si parfois ce n'est pas toujours reconnu.

M^{me} le Maire,
Christine CHAFFARD

A tous
Bonne lecture
CHAFFARD



Le Sport à St JEAN, pendant la guerre 39-45

L'abbé Jean De Viry a été curé de St JEAN pendant la guerre. Un hommage lui a été rendu en 2003 par la Mairie sur la place du monument aux morts, pour sa bravoure durant la guerre. Une autre partie de sa vie a marqué les jeunes de St JEAN, sa passion pour le sport, le ballon, le cheval et le ski. J'étais moi-même adolescent, il nous encourageait à faire du sport, qu'il pratiquait avec nous. Il n'y avait pas de terrain de foot à St JEAN, on se rendait à pied avec lui, jouer sur les communaux de Pénouclet, le terrain était très vallonné, mais avec moins de broussailles qu'aujourd'hui. Il pratiquait également l'équitation à haut niveau, mais le souvenir que je garde de lui, c'est sa passion pour le ski.

Il voulait faire une équipe de ski à St JEAN, notre piste était la descente du village des Ruz jusqu'à la route derrière l'hôtel des roches, démolie récemment. L'abbé quittera la paroisse début 1944. Il sera remplacé par l'abbé Vacherand, qui nous fera la communion en 1944, et assurera l'intérim, jusqu'en 1946.

L'abbé Blanc arrivera en 1946 et sera également un prêtre très sportif. Voici d'ailleurs une photo qui l'a pris en 1947 de l'équipe de St JEAN : on peut sourire en regardant l'équipement



Vous reconnaîtrez, de gauche à droite :

André MOSSUZ, André MOGEON,
Gilbert MAURICE-DEMOURIOUX,
François CHATEL-LOUROZ,
Francis CHAFFARD,

et tout à droite Gaston CHATEL et Gérard MOSSUZ, qui nous ont quittés prématurément.

CLUB DU 3ème AGE
74250 St. Jean de Tholome



LOU SAN-DIANNIS

Suite à un malentendu au sein du club, les "San Diannis" ne se sont pas manifestés lors de la parution du bulletin municipal pour l'année 2004.

Cependant, l'association existe toujours.

Nous sommes 35 avec comme

Président **Henri SUNIER**

Vice-président **René ANCEL**

Trésorière **Marie ALLAMAND**

Secrétaire **Marie-Louise PROBST**

Membres du comité **Ginette ANCEL**

Jeanine ZORTEA

Commissaire aux comptes **Henri DETURCHE**

Nos rencontres sont toujours en principe le premier lundi du mois dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Nous faisons un appel à tous les retraités qui voudraient bien nous rejoindre.



« Les Gens de Saint Jean »

Nous avons retrouvé une copie d'un document intitulé « Notice sur la commune de Saint Jean de Tholome par Joseph MOSSUZ, géomètre – hiver 1892.

Document de 34 pages, admirablement calligraphié, il évoque aussi bien la topographie, les commerces, les origines .../... de la commune.

En page 3, un paragraphe évoque le caractère général des habitants dont vous pouvez lire l'intégralité des propos, comme un clin d'œil à l'histoire et plus d'un siècle plus tard comme un clin d'œil à la vérité.

Les habitants de S^t Jean sont très attachés à leur patrimoine, qu'ils soignent et cultivent avec goût : ils n'ont jamais subi le joug de la noblesse et du clergé, car il n'a existé parmi eux ni château féodal, ni prieuré, ni couvent.

Ils ont ainsi consacré leur liberté et, avec elle, un esprit de fierté et d'indépendance qui les porte à fuir toute soumission. Avec cela, ils sont souvent en état de résistance, prêts à attaquer, s'il le faut, rarement domptés et jamais soumis.

Tout cela leur a valu une réputation batailleuse chez beaucoup de gens qui ne sont pas allés à la source des faits et des esprits et ne se sont pas rendu compte de la position exceptionnelle où se trouvent les habitants de S^t Jean.

Par dérivation de ce que nous venons de dire, ils sont aussi très souvent engagés dans des procès, soit entre eux, soit avec des étrangers et les soutiennent mordicus.

Au reste dans leurs maisons, ils sont affables, avenants, serviables et hospitaliers.

Joseph Mossuz, géomètre, hiver 1892.

*Ecrit par Joseph MOSSUZ – 1892
Calligraphié par Maurice LHERMET – 1995*

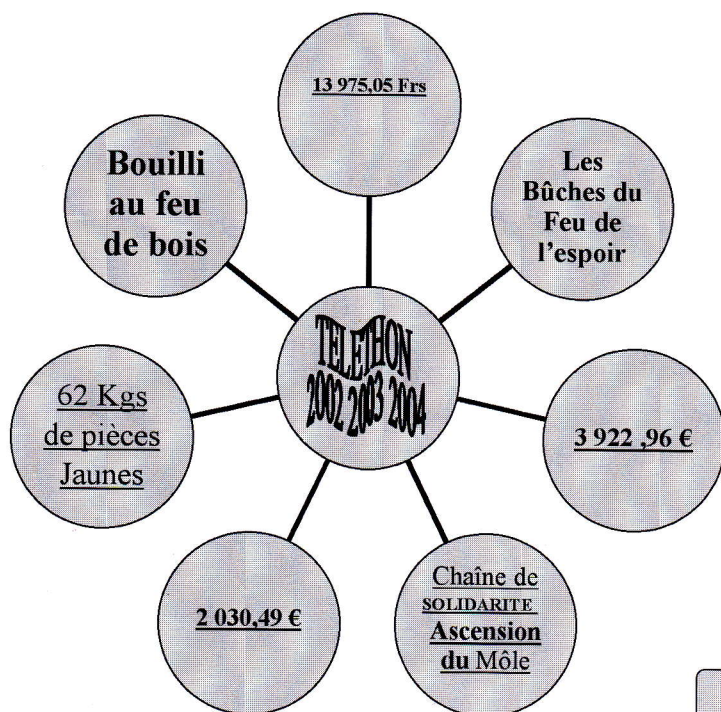


Commission Animation

L'équipe municipale a montré son soutien aux associations par le versement de subventions et s'est également investie dès son élection dans de nombreuses manifestations afin d'animer notre village.

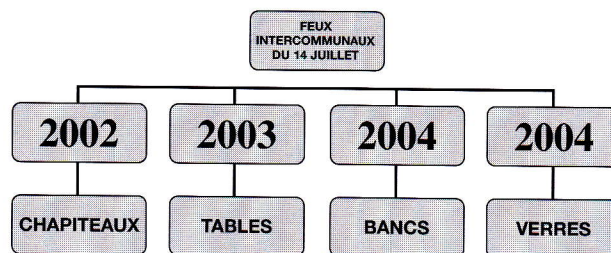
Année	2001	2002	2003	2004	2005
Subvention globale aux associations	3415 €	4649 €	5540 €	8837 €	7041 €

C'est avec l'aide de tous les bénévoles, que nous avons pu vous convier aux différents divertissements auxquels nous avons participé, à savoir :



La municipalité a organisé la première fête de la Musique à St JEAN de THOLOME le 21 juin 2002. Depuis, le Comité des Fêtes l'a reconduite tous les ans. Elle est devenue incontournable pour les jeunes et les moins jeunes.

Grâce aux bénéfices obtenus à la suite des feux du 14 juillet intercommunaux, la commission a procédé à l'acquisition d'équipement mis à disposition aux associations pour l'organisation de leurs manifestations :



Dernièrement, St-Jean a accepté l'invitation aux jeux inter-villages 2005 que son équipe a brillamment remportés.

Et pour 2006, pourquoi pas une fête de la St-Jean ?





Commission Bois

BILAN ANNUEL FORET COMMUNALE DE St JEAN DE THOLOME

Bois vendus sur pied en 2004 17 170,40 € H.T.

Cube annuel sorti de la forêt de St JEAN DE THOLOME

Coupe Sylvicole 445 m³

Chablis 609 m³

Total 1 054 m³

Travaux 2004

- Sylvicole 21 455,44 € H.T.

- Infrastructure 1 360,00 € H.T.

- Maintenance 5 880,00 € H.T.

Subvention

- Crédit Européen 8 579,00 € H.T.

- Conseil Général 4 453,00 € H.T.

Travaux à la charge de la Commune 15 663,44 € H.T.

Bilan positif = Vente moins travaux **1 506,96 € H.T.**

Bilan établi par M. VOISIN Guy, Agent patrimonial de l'ONF

Face à cette « crise » du secteur bois en particulier pour les coupes de bois de moyenne qualité, nous tentons dès cette année une vente « bord de route », pratique très courante en Suisse, qui permet un stockage accessible et surtout le tri par lot de qualité. Le principe : l'ONF a des conventions d'écoulement avec des scieurs régionaux, la municipalité avance les frais d'exploitation (+ ou - 20 Euros/m³), le scieur a ensuite un délai très court d'enlèvement et le prix de vente des lots est plus élevé que le prix de retrait sur pied.

Exemple : Parcelle P' : 143 m³ - Vente des coupes de Juin 2005 : prix de retrait 4 100 €
résultat : 1 seule offre à 3 255 €

2 lots de qualité différente : soit 100 m³ à 61 € /m³ soit 6 100 €

: Soit 43 m³ à 45 € /m³ soit 1 935 €

: Soit un total de vente à **8 035 €**

: A déduire les frais d'exploitation soit 2 860 €

: Soit un excédent dégagé de **5 200 €**

: Soit une différence/prix de retrait de **1 100 €**



Commission Budget

BUDGET GENERAL

Malgré les travaux engagés en 2004 et 2005 concernant l'école, le parking, la démolition de l'hôtel des roches le taux d'endettement de la commune reste très peu élevé. En effet, pour l'année 2004, il était de 0.91 % soit 7.86 € par habitant. Pour l'année 2005 l'encours de la dette est de 21 022.80 € ce qui nous ramène à un taux d'endettement de 3.007 % soit 26.75 € par habitant.

Nous avons contracté un prêt de 200 000 euros pour la rénovation de l'école auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans au taux fixe de 3.92 % avec une annuité dégressive pour ne pas peser sur les capacités d'endettement de la commune.

En 2005, a été décidé le relèvement des taux de nos 4 taxes.

Fiscalité – Part communale					Recettes Communales (4 Taxes, Dotations.../...)	
Années	T. Hab	Taxe Foncière	T. Fonc. Non Bâtie	Taxe Prof.	Fonctionnement	Investissement
2000	9,30 %	7,60 %	38,20%	10,01%	487 601,34 €	129 238,71 €
2001	9,50 %	7,80 %	38,96%	10,10%	466 746,47 €	179 930,26 €
2002	9,70 %	8,00 %	39,17%	10,10%	625 363,78 €	141 467,31 €
2003	9,90 %	8,20 %	39,98%	10,15%	597 202,68 €	241 444,58 €
2004	10,00 %	8,30 %	40,00%	10,20%	650 510,76 €	559 845,67 €
Augmentation	+ 7.52 %	+ 9.21 %	+ 4.71%	+ 1.89%	+ 33,41%	+ 333.19 %
2005	11,00 %	9,13 %	44,00 %	11,00%	699 035.00 €	1 156 483.40 €

Comme vous pouvez le constater, la fiscalité communale n'augmente que faiblement (+5.83 % : augmentation moyenne des 4 taxes sur les 5 dernières années civiles) alors que nos recettes ont augmenté de 33% grâce à des dotations supplémentaires, aux fonds frontaliers (x3 depuis 2002).../...

Grâce à cette gestion rigoureuse, nos excédents de fonctionnement (voir tableau ci-après) croissent ce qui nous permet de financer nos investissements de demain, sans démesure, sans mettre en péril les finances communales, d'où la très forte augmentation des recettes d'investissement (excédent de fonctionnement et d'investissement capitalisés + FCTVA +subventions), moyen d'une politique dynamique par rapport à un retard d'équipement public et qui répond à la forte augmentation démographique de notre village..

RESULTAT BUDGET GENERAL		
Années	Excédent de Fonctionnement	Excédent (ou déficit) d'Investissement
2000	+105 451,62 €	+16 372,18 €
2002	+175 653,05 €	-20 186,38 €
2003	+193 207,64 €	+68 248,48 €
2004	+199 972,28 €	+116 755,49 €



REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES : TARIFS 2005

Résidence principale (famille)	Résidence principale (1 pers.)	Résidence principale (ménage + 70 ans)	Résidence principale (pers. seule +70 ans)	Résidence secondaire
143 €	72 €	123 €	52 €	143 €

BUDGET EAU

Le montant global des travaux réalisés depuis 2001 s'élève à 1 202 054,70 € ce qui représente un montant de 1 596,35 € par habitant.

Ces investissements ont été financés par des fonds propres, le recours à des emprunts d'un montant total de 351 798,47 €, des subventions du S.M.D.E.A, de l'Agence de l'Eau et par une dotation parlementaire.

BUDGET EAU

Année	Objet	Coût TTC	Emprunt
2001	Diagnostic Réseau	53 895,44 €	
2001-2002	Assainissement Grange Cocarde - Folliex	288 926,86 €	175 758,47 €
2002	Assainissement Plan Folliex Réservoir Chez Folliex	508 934,48 €	101 640,00 €
2003 - 2004	Assainissement Folliex - Ruddé	163 146,34 €	
2005	Périmètre des sources du Creux et du Nant D'Iné	187 151,58 €	74 400,00 €
	TOTAL	1 202 054,70 €	351 798,47 €

Le taux d'endettement

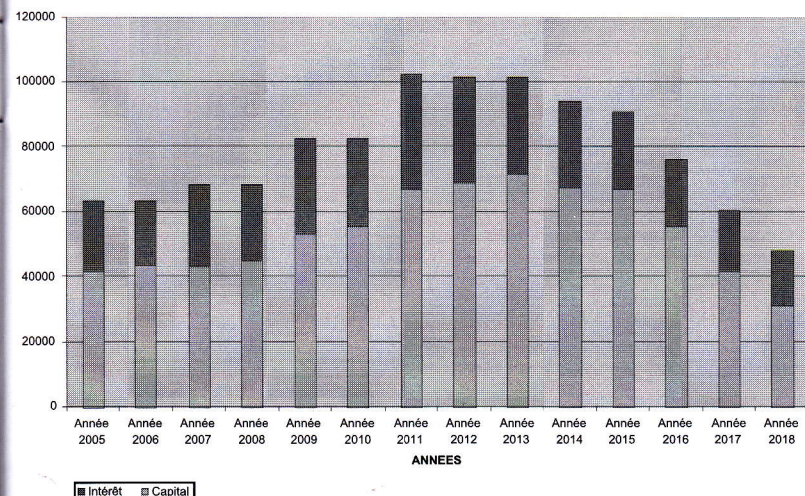
2004 : Dettes : 73 601.23 €
Recettes : 125 031.72 €

2005 : Dettes : 63 561.03 €
Recettes estimées : 126 800.00 €

DETTE EAU avec simulation prêt pour Bovère (192 556 1ère échéance en 2008), Les Syords (197 370 1ère échéance en 2010) et La Biollaz (266 708 1ère échéance en 2012)

Soit un taux de : 58.87 % soit 97.74 € / habitant en 2004. Et un taux de : 50.12 % soit 84.41 € / habitant en 2005.

Face à cet endettement conséquent qui va augmenter par la programmation des travaux d'assainissement dans le cadre du Schéma Général d'Assainissement (voir tableau évolution de la dette d'eau), le conseil municipal, lors de son budget 2005, a décidé de faire un virement du budget général de 48 270 € afin d'équilibrer le budget d'investissement et de recourir à un montant de prêt minimum et d'éviter une augmentation trop importante du tarif de l'eau.





TARIF POUR 2005

Eau : 1.40 le m³ (+0.11)
 Assainissement : 1.00 le m³ (+0.05)
 Forfait fixe : 70.00 € (inchangé)

Exemple pour une famille de 4 personnes :

Facture 2004 pour une consommation de 131 m³.

Eau : 163.75
 Assainissement : 124.45
 Forfait fixe : 70.00
Total : 358.20 €

Prix au litre : 0.0027 €

Facture 2005 pour la même consommation

Eau : 183.40
 Assainissement : 131.00
 Forfait fixe : 70.00
Total : 384.50 €

Prix au litre : 0.0029 €

Soit une augmentation de 26.30 € – Augmentation au litre : 0.0002 €

EN 2005, EDF PROPOSE LE «TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ»

La loi de modernisation du Service Public du 10 février 2000, a institué le droit à l'électricité pour tous. Suite à un décret d'application paru au Journal officiel du 10 avril 2004, près de 1,6 million de foyers en situation précaire vont pouvoir bénéficier d'un tarif spécial pour l'électricité. Le « Tarif de première Nécessité » ou « Tarif Social » leur permettra d'économiser en moyenne 20% de la facture annuelle.

Une réduction sur la facture d'électricité de 30, 40 ou 50% selon la composition de la famille est possible pour les personnes dont le quotient familial est inférieur ou égal à 460 euros par mois (niveau de ressources compris entre la CMU et le RMI). Cette réduction porte à la fois sur l'abonnement et la consommation. Elle concerne les abonnements de 3, 6 et 9 kW simple ou double tarif et s'applique sur les 100 premiers kWh consommés par mois.

Ce tarif entrera en vigueur au 1er janvier 2005. Pour répondre aux questions des clients, EDF GDF Services a mis en place un numéro vert dédié « Tarif de Première Nécessité », le 0800 333 123, commun à EDF et à tous les distributeurs d'électricité.

L'essentiel du « Tarif de Première Nécessité »

Qu'est-ce que le « Tarif de Première Nécessité » ? C'est un tarif spécial pour les foyers à faibles revenus qui leur permet de bénéficier d'une réduction sur leur facture d'électricité.

Qui peut en bénéficier ? Les clients particuliers titulaires d'un contrat avec un distributeur d'électricité (abonnement inférieur ou égal à 9kW), et dont le quotient social est inférieur ou égal à 460 € par mois.

A partir de quand ? au 1^{er} janvier 2005

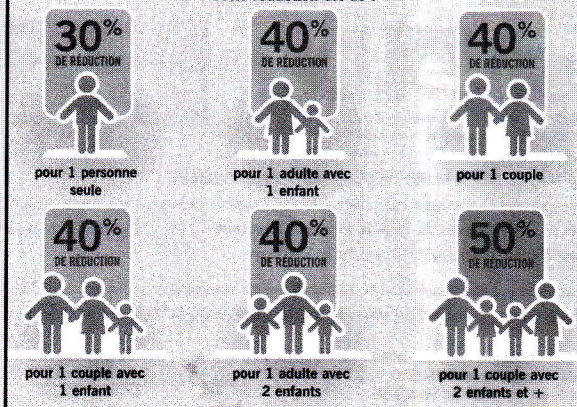
Comment en bénéficier ? Aucune démarche à faire par les clients particuliers. Ce sont les organismes d'assurance maladie qui désignent les bénéficiaires et en informent les distributeurs d'électricité. Les clients concernés seront directement informés par courrier.

Pour quelle durée ? Le TPN est attribué pour un an.

Où se renseigner ? Un numéro vert gratuit 0 800 333 123.

LA RÉDUCTION PORTE SUR L'ABONNEMENT ET SUR LES 100 PREMIERS KWH CONSOMMÉS PAR MOIS.

Cette réduction est de :





Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Qu'est ce que le CCAS ?

Le CCAS est, depuis 1986, le nouveau nom des bureaux d'aide sociale (BAS) créés en 1953, et, eux - mêmes héritiers de la fusion des anciens bureaux de bienfaisance et bureaux d'assistance. Le CCAS est un établissement public communal à caractère administratif. Il fonctionne avec son propre budget.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées (ACPE, ADMR, Association Cantonale de la Petite Enfance, la garderie périscolaire...).

Ses actions sont directement orientées vers les populations concernées :

- aide et accompagnement des personnes âgées
- aide aux personnes handicapées
- aide aux enfants, aux familles en difficulté
- lutte contre les exclusions...

Le CCAS travaille étroitement avec les services départementaux pour établir les dossiers relevant de l'aide sociale légale et pour des personnes dépourvues de ressources et en situation de précarité.

Ces dossiers portent essentiellement sur la gratuité des soins (à domicile, pour les hospitalisations, les placements...

Cependant, le CCAS peut également allouer des aides dans le cadre de l'action facultative aux familles en difficulté ; ces aides se traduisant par des bons alimentaires ou de produits de première nécessité.

Son rôle, dans le domaine de l'action sociale, a pris toute son ampleur avec la mise en place de la politique de lutte contre la pauvreté et la précarité.

L'action du CCAS de Saint Jean se résume à des actions :

En faveur des personnes âgées :

- Repas de aînés : depuis de nombreuses années, ce rendez vous avait lieu au restaurant « La Chaumière » chez Cécile et Bernard que nous remercions pour leur accueil. L'établissement ayant cessé son activité, c'est à la salle de l'Alpestre que l'équipe municipale a accueilli 40 de nos aînés, pour une journée conviviale, le 5 juin 2005.
- Mise en place de repas à domicile : quelques personnes bénéficient de ce service soit tous les jours ou soit occasionnellement depuis l'année 2002.
- Distribution de colis de Noël aux personnes de St Jean de Thôlome hospitalisées à l'hôpital de La Tour ou dans les autres établissements.
- En Mairie, suivi et montage de dossiers tels que l'APAH ou l'aide sociale du département en cas de séjour en maison de retraite en ou à domicile.

En faveur des jeunes :

- à l'hiver 2004, le CCAS a décidé de prendre en charge 20 € sur le forfait saison de ski à 75 € de la station des Brasses pour les adolescents âgés de moins de 16 ans au 31 décembre, afin d'offrir une aide à un loisir de proximité.

Le CCAS a un rôle de proximité, d'écoute, mais aussi de discrétion.





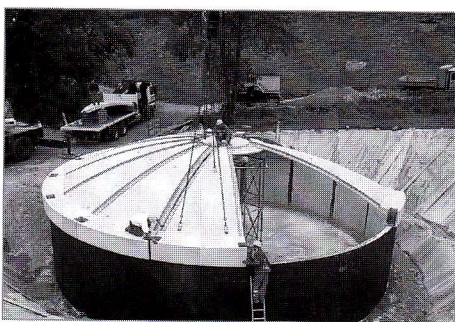
La commission Eau et Assainissement

LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

Cela reste l'objectif prioritaire de la municipalité que ce soit en matière de nouvelles ressources ou pour améliorer le réseau existant et nous pensons qu'il est intéressant de faire un bilan des travaux réalisés sur les 4 années passées.

En 2001 : Réalisation d'un diagnostic sur le réseau d'eau existant (le projet ayant été élaboré par la précédente municipalité).

Cette étude nous a permis d'évaluer le fonctionnement général de notre réseau, de connaître nos ressources exactes et le volume d'eau distribué aux usagers et mettant en évidence les aléas comme les fuites sur le réseau.



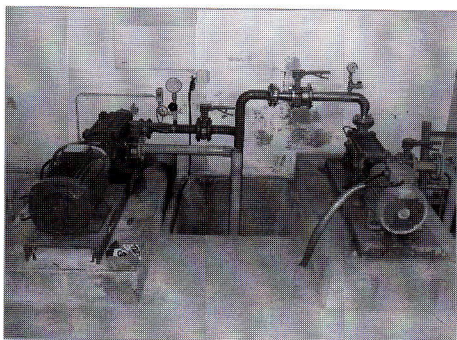
Le réservoir de «Chez Folliex»

En 2002 : Réalisation du réservoir de chez «Folliex».

Pour répondre à l'évident besoin de stockage, nous avons réalisé un projet important en construisant un réservoir de 300 m³ au lieu dit «chez Folliex» qui est devenu le centre de distribution de la commune, recevant les eaux des captages de chez Folliex et récupérant le trop plein des eaux du Creux et du Nant d'Iné et pouvant distribuer ces eaux sur les 2 versants de la commune que sont le Chef-Lieu et Larsenex.

En 2003 : Mise en place d'un système de télégestion.

En parallèle, nous avons installé un système de télégestion entre la station de pompage de « Bovère » et les réservoirs de « Bérout » et de « Bovère ». Cette installation permet de vérifier en temps réel le niveau des 2 réservoirs et d'optimiser la distribution avec un suivi journalier des consommations sur ces 2 secteurs de la commune, nous prévenant de tout dysfonctionnement sur cette partie du réseau d'eau par un système d'alarme téléphonique.



Système de télégestion pour les réservoirs de «Bérout» et «Bovère»

Nous avons également remis en fonctionnement régulier les réservoirs des « Maréchaux » et des « Syords » par un système d'électrovannes de séparation pilotées par une horloge permettant le remplissage des réservoirs ou la distribution de ces réservoirs.



Le périmètre de protection du «Creux» et du «Nant d'Iné»

En 2005 : un périmètre de protection du « Creux » et du « Nant d'Iné ».

Tenant compte des prérogatives de la loi sur l'eau, nous avons réalisé un périmètre de protection des sources commun aux captages du «Creux» et du «Nant d'Iné». Les travaux ont consisté à acquérir les terrains, à déboiser entièrement ce périmètre, à évacuer toutes les eaux pluviales venant de Bovère en aval de ce périmètre, de créer un accès pour la commune et pour les riverains situés sur le versant de «Lachenaz» et «des Cheynais» et de clôturer tout la zone. A noter que ces travaux ne sont pas tout à fait terminés et que la clôture sera posée cet automne.



Pendant ces travaux nous avons repris entièrement le captage du «creux».

Le débit avant les travaux était de 0.75 m³/heure (relevé du 30/05/05).

Le débit après les travaux est de 1.50 m³/heure (relevé du 20/06/05).

Soit un gain de 100 %.

Pour info, le débit est aujourd'hui de 2 m³/heure (relevé du 29/08/05).



Reprise du captage du « Creux »

Récapitulatif des coûts des travaux sur l'eau potable			
Années	Travaux	Coût (€ TTC)	Emprunt (€)
2001	Diagnostic de Réseau	53 895,44	
2002	Réservoir de Folliex	315 744,00	101 640,00
2003	Système de télégestion	30 100,00	
2005	Périmètre de protection du Creux et du Nant d'Iné	187 151,58	74 400,00
	TOTAL	586 891,02	176 040,00

L'emprunt représente 30 % du montant des travaux réalisés car, en particulier pour le réservoir de Folliex, nous avons profité des aides conséquentes du 7^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (52 100 €), aides aujourd'hui qui n'existent plus car seuls les travaux portant sur la qualité de l'eau sont encore subventionnés par l'Etat alors qu'un réservoir est un stockage.

Face à ce désengagement de l'Etat, face aux retards de travaux dans certaines communes (en particulier l'assainissement, Saint-Jean étant bien équipée proportionnellement à sa surface et à son nombre d'habitations), le S.M.D.E.A du département poursuit une politique dynamique d'aide aux communes rurales par l'intermédiaire de son président, Monsieur SONNERAT, Conseiller Général du canton de Reignier.



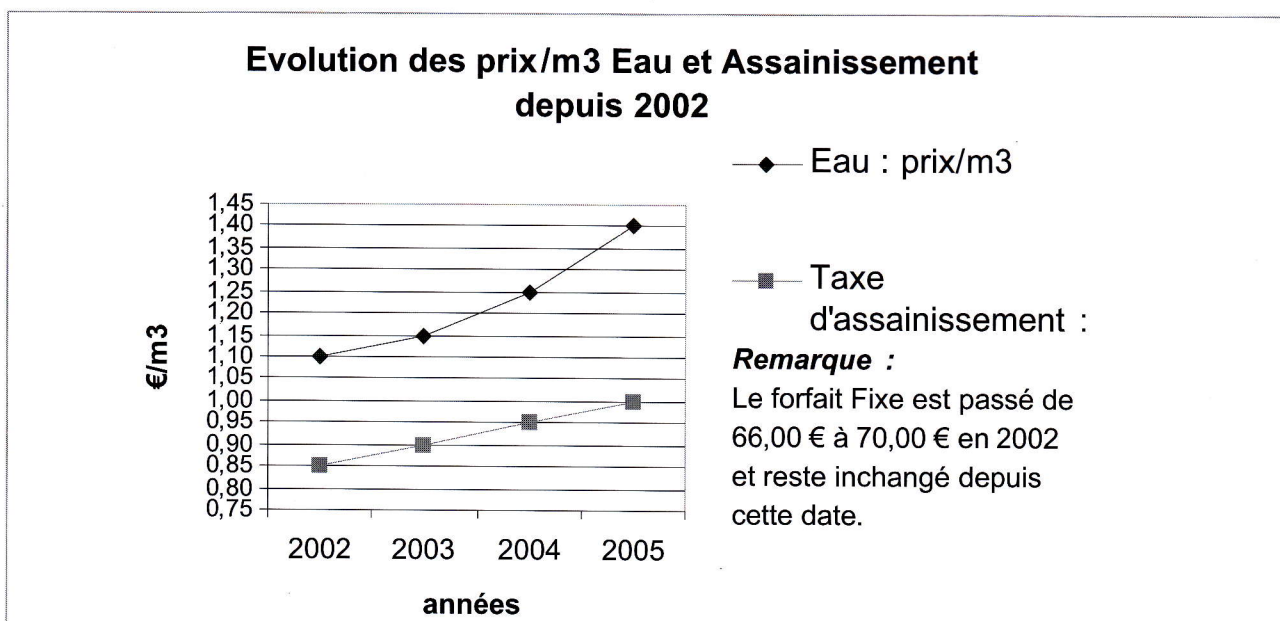
EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Notre souci permanent est de préserver nos ressources souterraines en eau potable, c'est pourquoi nous poursuivons notre effort pour le traitement des eaux usées et que durant ces 4 années passées nous avons réalisé pas moins de 3 extensions de notre réseau d'assainissement en direction de « Bovère » qui se trouve en amont des principales sources de la commune.

Récapitulatif des coûts des travaux sur l'assainissement			
Années	Travaux	Coût (€ TTC)	Emprunt(€)
2001	Grange Cocarde - Plan	288 926.86	175 758.47
2002	Plan - Folliex	139 583.24	
2004	Folliex - Ruddé	163 146.34	
	TOTAL	591 656.44	175 758.47

Pendant ces 4 années, la municipalité actuelle a réalisé tout un travail de remise à niveau de certains tarifs, comme le prix du m³ d'eau consommé, ou de la taxe d'assainissement. Ces augmentations ont été nécessaires pour équilibrer notre budget Eau-Assainissement.

Comme on peut le voir sur le graphique, le prix du m³ d'eau potable a connu une augmentation importante sur les 4 ans, alors que la taxe sur l'assainissement a augmenté d'une façon plus linéaire. Mais si l'on compare les tarifs pratiqués par les communes voisines, ces prix restent raisonnables.



2003 : Réactualisation de la participation par les demandeurs des nouveaux permis de construire aux dépenses de construction du réseau d'assainissement collectif.

Le montant de la participation est fixé à un forfait de 1000 € + 15 € / m² de S.H.O.N.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 5 Mars 2003.

2003 : Mise en place d'un nouveau tarif pour les branchements d'eau des particuliers.

Le prix du branchement en potable a été révisé, son montant est fixé à **1 200 €**.



Branchement d'eau des particuliers au réseau

Il correspond aux travaux réalisés entre la conduite principale et le compteur de l'abonné.

Sont compris dans ce prix les fournitures suivantes :

- La prise en charge sur la colonne principale.
- La vanne de Sectionnement.
- Le tuyau PEHD Ø25 et Ø32.
- Le compteur.
- Le robinet de chantier.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 Mars 2003.

Nous vous rappelons que le terrassement (tranchée et remise en état) est à la charge de l'abonné conformément au règlement du service de distribution d'eau.

2005 : Création du S.P.A.N.C.

En prolongement de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, un ensemble de textes réglementaires a accru les responsabilités et obligations des collectivités. Après l'obligation d'établir un schéma général d'assainissement (fait dans le cadre du P.L.U.), obligation est faite de créer avant le 31 décembre 2005 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C). Ce service a pour mission obligatoire le contrôle technique de l'assainissement non collectif et peut proposer l'entretien des installations. Les contrôles portent sur les points suivants :

- Contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation sur le neuf ou le réhabilité.
- Contrôle des installations existantes (diagnostic).
- Vérification périodique du bon fonctionnement.

Suite à la délibération du 17 mai 2005, nous avons signé une convention dans laquelle nous confions au cabinet Nicod le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome ainsi que le contrôle de toutes les installations existantes.

Chaque fois qu'un nouveau permis de construire sera déposé, quelque soit la zone, que se soit pour une réhabilitation ou une construction nouvelle, le cabinet Nicod effectuera 2 missions de contrôle, une avant travaux et une après travaux.

Concernant ces nouvelles installations, les frais de contrôle seront directement facturés aux pétitionnaires : le montant est fixé à 275.00 euros/installations.

Pour le contrôle des installations existantes sur la commune, il se fera (avec vérification des vidanges) au rythme d'un quart des installations par an à savoir :

- a) priorité aux hameaux qui n'auront pas de collecteur d'égout ;
- b) maison mise en vente, le rapport de contrôle est exigé par les notaires.

Face à ce service, une redevance annuelle et forfaitaire de **30 €** sera appliquée dès cette année.

Nouveaux projets à venir.

Eau potable

En plus de cette politique d'investissement, nous poursuivons notre politique d'amélioration de notre réseau d'eau existant (réducteurs de pression, vannes, ventouses datant de 1960 ont été changés).

A ce jour, nous étudions, dans d'autres hameaux, des extensions du réseau afin d'anticiper les futures urbanisations.

Assainissement

Toujours en conformité avec la protection des sources, la tranche Ruddé à Bovère est prévue pour 2006 - 2007 à condition que le Conseil général et l'Etat (au travers de l'Agence de l'eau) soient un réel partenaire financier.



Commission Environnement

La commission Environnement s'est principalement impliquée dans la mise en place d'une matinée de l'environnement annuelle (en collaboration avec l'ACCA) et dans l'organisation de la collecte sélective des déchets (en coordination avec le Syndicat Intercommunal Risse et Foron et du SIVOM de Cluses).

Matinée de l'environnement :

Le principe de la matinée de l'environnement consiste à repérer des sites utilisés comme « décharges sauvages » et à répartir les volontaires sur ces sites pour les nettoyer, regrouper les déchets collectés et les convoier à la déchetterie intercommunale de St-Jeoire. Au cours des années, nous avons pu constater une diminution considérable des « décharges sauvages », ce qui a entraîné petit à petit une évolution des activités de la matinée. Actuellement, les travaux se concentrent surtout sur l'entretien et la remise en état de chemins principalement par élagage. Depuis ses débuts, la matinée réunit plusieurs dizaines de participants. Elle se conclut chaque année par un apéritif et un repas convivial à la salle de l'Alpestre.

Collecte sélective :

Pour mémoire, rappelons que la collecte des déchets ménagers est sous la responsabilité directe de la commune qui a sélectionné l'entreprise COVED comme prestataire. Le traitement des déchets est géré de façon intercommunale au travers du Syndicat Intercommunal du Risse et Foron (lui-même adhérent au SIVOM de Cluses). Les déchets collectés sont traités à l'usine d'incinération de Marignier sous la gestion du SIVOM de Cluses.

St-Jean a participé au programme de mise en place de la collecte sélective concernant l'ensemble du territoire du SIVOM de Cluses. Le choix de la solution actuellement en place, appelée « tri-flux » (flux 1 : verre : bouteilles, bocaux... / flux 2 : papiers, briques... dénommés « corps plats » / flux 3 : plastiques et emballage métalliques dénommés « corps creux »), s'est fait à la suite d'une étude globale.

Deux points de collecte ont été installés sur la commune (actuellement au niveau de la place de l'église et au niveau du poney-club). La collecte a rencontré de la part de l'ensemble de la population un grand succès, les quantités collectées ayant dépassé les prévisions. C'est l'entreprise COVED qui a été collectivement sélectionnée pour la collecte des containers et le transport des déchets à l'usine de tri sur l'ensemble des communes du Syndicat du Risse et Foron. La collecte sélective bénéficie d'un ensemble de subventions et permet aux collectivités d'obtenir une réduction du taux de TVA de 19.6% à 5.5% sur l'ensemble des charges liés au traitement des déchets.

Trimestres	Quantités (tonnes)	Corps Plats	Corps Creux	Verre
1 ^{er} trimestre 2004		3,840	0,610	7,280
2 ^{ème} trimestre 2004		3,360	0,770	9,580
3 ^{ème} trimestre 2004		3,470	0,870	9,290
4 ^{ème} trimestre 2004		5,300	0,770	6,340
1 ^{er} trimestre 2005		5,260	0,940	6,190
2 ^{ème} trimestre 2005		3,320	0,780	9,180

Les ambassadeurs du tri du SIVOM ont réalisé un passage sur l'ensemble de la commune pour informer chaque foyer sur la façon de trier dès que les points de collecte ont été installés. Depuis, une intervention a été réalisée à l'école publique ainsi qu'une matinée d'information sur la place de l'église.



Nous avons récemment soumis au Syndicat Intercommunal du Risse et Foron une proposition afin d'encourager financièrement l'achat de composteur individuel. Les déchets fermentescibles représentent une source très importante de réduction de la quantité des déchets ménagers à incinérer. Une gestion optimale des déchets implique la collecte des déchets pouvant être recyclés, le compostage des déchets fermentescibles et enfin le traitement (actuellement c'est l'incinération qui est privilégiée) des déchets restants.

Opération Containers :

Plusieurs «opérations containers» ont été organisées ces dernières années. Elles consistent à organiser des achats groupés de containers individuels afin de bénéficier de prix attractifs pour des équipements de bonne qualité. La motivation de ces opérations est d'éviter les déposes de déchets ménagers en sacs plastiques et d'améliorer les conditions de collecte. Par ailleurs, des points de regroupement ont été organisés afin de faciliter la collecte dans des endroits difficiles d'accès pour le camion de collecte. Chaque point de regroupement a été aménagé si nécessaire avec un entourage et une plateforme pour en assurer la stabilité et la sécurité.

ADEGI :

Dès son arrivée, le conseil municipal a fait le choix d'adhérer à l'ADEGI (Agence de Développement de la Vallée du Giffre). L'ADEGI qui existait depuis 1992 se présentait comme un acteur intercommunal d'entretien et d'aménagement du territoire. Elle regroupait les communes de La Tour, Mégevette, Mieussy, Onnion, Samoëns, St-Jeoire, Taninges, Verchaix et Ville en Sallaz auxquelles se sont jointes La Rivière Enverse et St-Jean de Tholome. Outre les communes adhérentes, l'ADEGI avait l'originalité d'intégrer des associations et des socio-professionnels.

Fin 2004, l'ADEGI a dû cesser ses activités. La structure de fonctionnement et de financement ne permettait plus de pérenniser l'association dans sa forme initiale et aucune autre solution alternative n'a pu être définie entre les adhérents.

Outre des études d'aménagement du territoire ou des animations scolaires, l'ADEGI est intervenue directement sur le territoire de la commune pour entretenir les périmètres de protection des sources et des réservoirs ; les cours d'eau ; et préserver des terrains en déprise sur le Môle.

La dernière étude a consisté à évaluer la possibilité de constituer une intercommunalité entre les communes adhérentes de l'ADEGI. Face aux besoins en services des populations des communes comme la nôtre et au retrait continu et systématique de l'Etat pour soutenir les collectivités locales, l'intercommunalité, sans être une solution magique, permet d'envisager la mutualisation des ressources et des besoins et de faire des économies d'échelle pour ouvrir ou maintenir des services indispensables. Plusieurs réunions ont permis de définir des besoins et des scénarios de mise en place, mais la frilosité a fini par prendre le dessus et le projet a rapidement échoué dès que le stade des études a été dépassé.

Association Les Troubadours

Les Troubadours sont toujours là !

Toujours plus haut, toujours plus loin, telle est notre devise.

C'est aussi celle de nos élèves pianistes et djembistes dont les prestations, lors de la fête la musique en 2004 est encore dans toutes les mémoires.

Cette année, avec les guitaristes nouveaux venus, ils nous ont encore enchantés.



Commission Voirie

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'embauche d'un second cantonnier, le 1^{er} février 2005, Mr Marc THEVENOD, a permis un entretien régulier de notre réseau.

Alors que l'entreprise BIBOLLET est toujours en charge du déneigement de la route du Môle (la dépense étant prise en charge par le Conseil Général), nos deux tracteurs gèrent les voies communales et ce jusqu'aux dernières neiges du 15 avril de cette année, donnant un service de qualité.

Nous avons subi des pannes importantes sur nos engins ce qui a retardé le fauchage des routes en ce début d'été, retard rattrapé par l'assiduité de notre personnel et aussi grâce à la toute nouvelle convention qui nous lie avec le Conseil Général pour l'entretien estival de la route du Môle de l'église à Chez Bérourd.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise BIBOLLET et la dépense prise en charge par le Conseil Général.

LES INVESTISSEMENTS

1) L'aménagement du croisement de la RD 20 et RD 200 et de la VC des Maréchaux :

Le Conseil Général assure la maîtrise d'œuvre ainsi que le financement à hauteur de 32 000 €. Le projet a été conçu afin de :

- Donner de la visibilité aux voitures qui arrivent au STOP de la VC des Maréchaux (les VC ne sont plus prioritaires sur les RD) ;
- Réduire la vitesse excessive en réduisant la largeur visuelle des voies sans empêcher le passage occasionnel de gros engins et en réalisant 2 ralentisseurs ;
- Sécuriser le flux des piétons par des bornes de voirie et des bornes lumineuses qui les protégeront de la route ;
- En parallèle et à notre demande, le SELEQ procède à la mise en souterrain des réseaux, pour un coût total de 176 000 € subventionné à hauteur de 75%.

Grâce à l'ensemble de ces travaux, nous obtenons une entrée de village avec un meilleur impact visuel.



Aménagement du croisement de la RD 20 et de la RD 200

2) L'aménagement du centre bourg aux abords de l'école :

Après le remblai du parking sous l'Alpestre, il convient d'aménager les abords, de créer des accès, de canaliser la circulation sur la place haute.

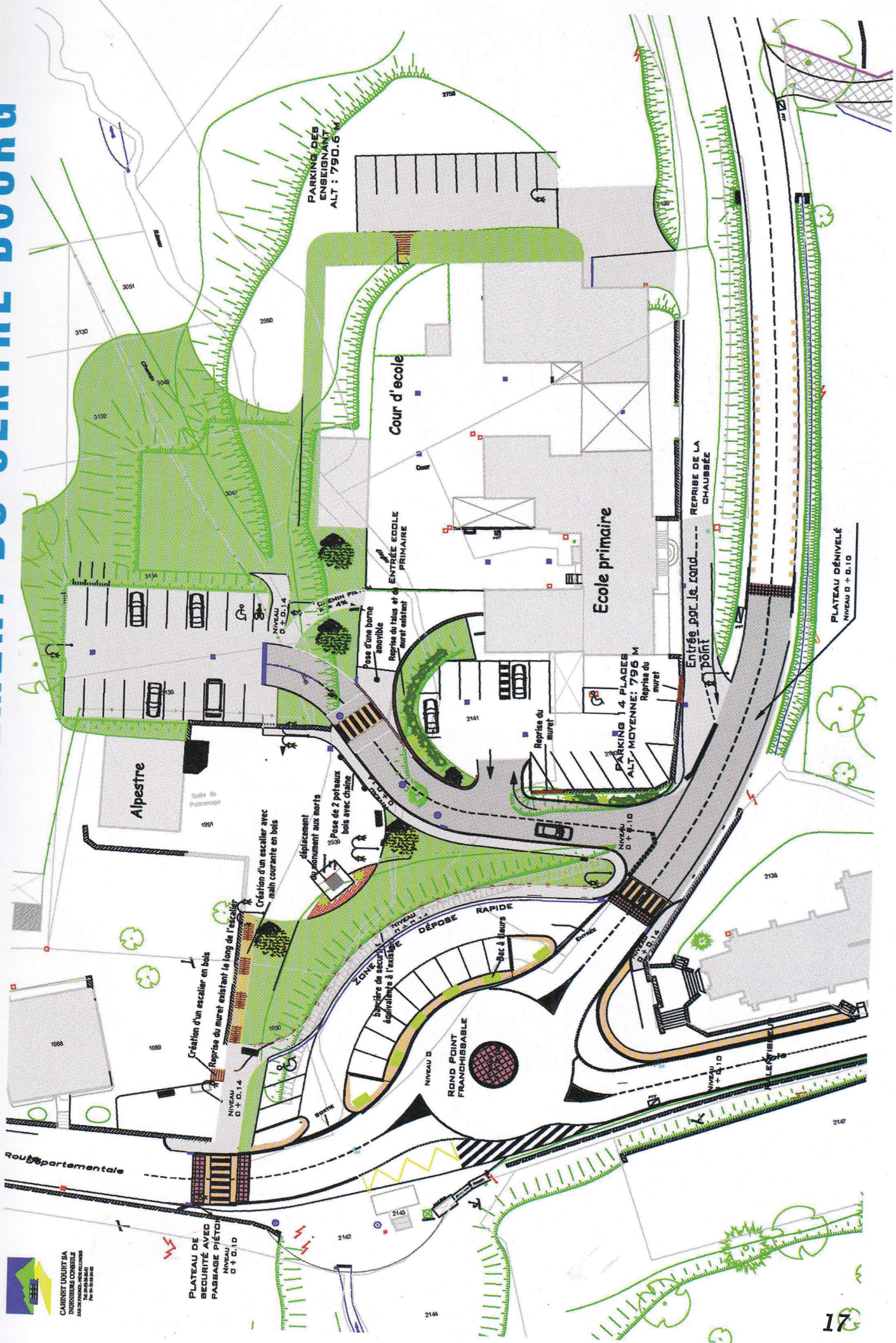
Depuis 2003, nous avons confié la conception globale du centre bourg au cabinet UGUET à Fillinges, en collaboration avec les services du Conseil Général, du SELEQ et les élus.

77 familles fréquentent quotidiennement l'école, malheureusement le seul point de rencontre actuel après la fermeture de nos commerces. Cela crée des soucis de stationnement, là aussi de sécurité, de cheminements piétons d'où le projet ci-dessous :

- 1 parking de 20 places sous l'Alpestre et son accès ;
- Modification piétons par un escalier longeant la Cure actuelle ;
- Reconfiguration de la place haute par une dépose rapide sécurisée ;
- Rond point expérimental pour canaliser l'ensemble des voies.

Aujourd'hui, nous avons obtenu l'ensemble des financements à hauteur de 80 % (Conseil Général, dotations cantonalisées, Etat). Les appels d'offres seront lancés cette fin d'année pour des travaux 2005 - 2006.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG



CABINET LOURIT SA
INGÉNIEURS CONSEILS
ZAC des Moutons
74 400 - 74 401
Tél. 04 50 50 50 50
Fax 04 50 50 50 50



Repas des aînés, le 5 juin 2005



*Haut les Cœurs Solhandisep : mis
aménagé pour le tran
des personnes ha*



INTERVILLAGES 2005 - Ont participé :

Bussod Corinne

Clerc Dominique

Layat Arnaud

Mossuz Pierre Henri

Sintes Marc

Chaffard Vincent

Curdy Marie-Pierre

Le Neindre Anne

Samusso Nicolas

Verdan-Roulet Renaud

Organisation des activités
et des animations de l'association

OXALIS

Randoâne

Burkinature

OXALIS,
Ânes &
Nature

Animâne

Oxâne

OX!

OXALIS, Ânes & Nature, "Les Syrdes" 74250 Saint-Jean de Tholome
0450951452 - 0683006663 - gilles.deesbarres@wanadoo.fr



*en service d'un véhicule
port collectif
d'icapées*



Aménagement du croisement de la RD 20 et de la RD 200

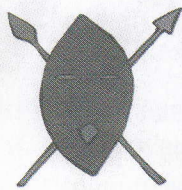
Randonnées avec des ânes

Rando enfants (8/12 ans) : Trappeur (2j-refuge) – Indienne (2j-tipi) – Nature (1j).
Rando Jeune et/ou Familles : Tour du Môle (2j-tipi) – Massif (3j-refuge/tipi).
Camp. Jeunes : - Cavalcades : camp itinérant en France 10 jours (8/12 ans)
- Montagne : camp itinérant en Moy. Montagne 8 jours (12/14 ans)
- Altitude : Randonnée d'Altitude 8 jours (14/18 ans) Roum.Bulgarie
- Rando : Toute proposition à étudier. Maroc Espagne...



Aide et soutien en Afrique « Le Team Burkinature ».

Organisation et financement de micro-projets au profit des ânes, des écoles ou de petites communautés. Participation à des actions humanitaires diverses (principalement au Burkina-Faso). Jardins pédagogiques dans les écoles, petites entreprises familiales, production de savons, achats de livres scolaires, expéditions de fournitures scolaires, aides aux centres de formation (agriculture, mécanique...)
Aide au développement local de village



Animations avec des ânes.

Un âne à l'école : Sortie nature, matinée avec des ânes, initiation à la randonnée.
Un âne à la maison : Un âne pour la compagnie ou pour le débroussaillage (Débroussaillage – 1 sem, 1 mois).
Un âne fait la fête : Location d'ânes pour les fêtes (manifestations Kermesses).



Etude, Recherche, Documentation.

Regroupement de documentation : livres, études, recherches, revues, photos, cartes postales, imagerie, posters, articles, publicités, objets divers...
Recherche : Voyages d'étude et observations dans les pays utilisateurs



Organisation de concerts, théâtre, et spectacles...

Soutien au groupe OXI (Le Donkey Spirit) : Petite formation musicale Rock-Folk qui chante les ânes, la nature et de nombreux autres thèmes...(CD et démo pour concerts).
Soutien au Cirque Oxalis, le théâtre d'ombres et de lumières.



*Le périmètre de protection
du «Creux» et du «Nant d'Iné»*

*Les enfants pourront profiter
du jeu d'extérieur
installé dans la cour dès la rentrée 2005*



*L'école publique
de St-Jean de Tholome
avant et après le réaménagement*



La cure

*L'ancien hôtel
des Roches,
maintenant
démoli*

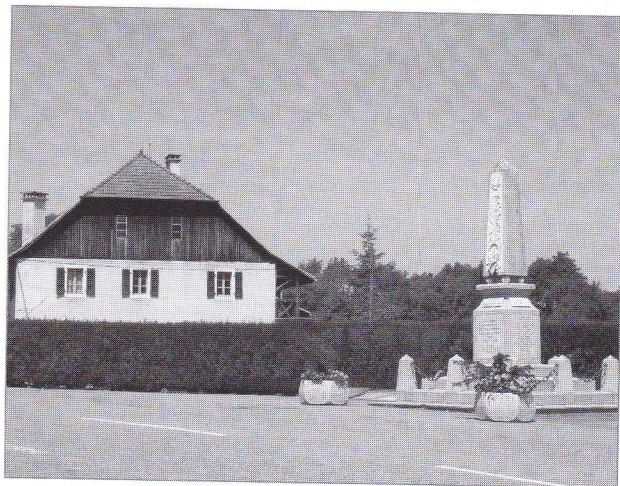




Commission Bâtiment

Dès 2002, nous avons pris des positions quant à l'affectation des bâtiments et aujourd'hui, nous réalisons les travaux en conséquence.

L'actuelle mairie s'intègre peu à peu à l'école pour devenir à terme un groupe scolaire, d'où des travaux en 2004 – 2005 (circulation entre les différents étages, travaux de mise aux normes de la chaufferie et des cuves (en espérant diminuer la consommation de fioul), de rangement, de sanitaires .../...) pour pérenniser une école qui pourrait accueillir jusqu'à 7 classes.



La cure

Le hangar communal : fin d'année 2004, nous avons eu l'opportunité d'acheter le hangar au centre de Bovère (financé à 60% par les crédits cantonalisés du Conseil Général).

Il a une vocation de stockage et de 2ème point de départ pour les engins de déneigement.

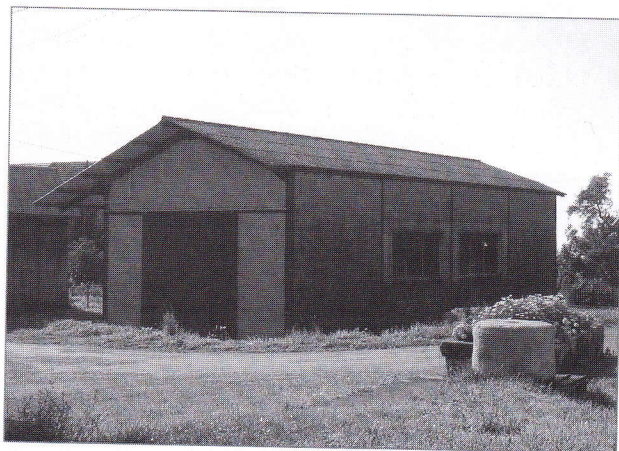
Des travaux d'amélioration sont prévus pour cette fin d'année (électricité intérieure, protection des façades par un crépi et un avant – toit), financés aussi par une dotation cantonalisée.

Le hangar du Chef lieu est un parc de stationnement des véhicules alors que l'atelier sous les écoles, triplé en surface suite aux travaux, devient le lieu de travail, en particulier l'hiver avec de surcroît du chauffage et des sanitaires.



Le nouveau groupe scolaire, bientôt rejoint par la bibliothèque

A long terme, il est envisagé de faire de la Cure la mairie du village, alors que la bibliothèque actuellement installée dans la Cure sera intégrée dans l'ancien appartement des instituteurs au dessus de l'école afin d'offrir aux habitants de Saint Jean de Tholome un lieu de culture et de rencontre agréable, et afin de continuer l'isolation des anciens bâtiments, donc diminuer les charges de fonctionnement ; les travaux de la bibliothèque se feront en 2006 après obtention des financements (31% de subvention du Conseil Général déjà obtenue ce jour).



Le second hangar communal à Bovère



L'hôtel des Roches : probablement, c'est le bâtiment dont on a le plus parlé, vous promettant chaque année sa démolition. Depuis ce printemps, la vision du secteur a changé, les gravats de l'hôtel formant la sous couche du parking en dessous de l'Alpestre.



L'ancien hôtel des Roches, maintenant démoli



Le site de l'hôtel des Roches après sa démolition

Recensement de la population

Jusqu'à 2004, le recensement de la population se pratiquait sous forme d'un comptage national réalisé tous les 8 ou 9 ans sur l'ensemble du territoire français. La nouvelle méthode de recensement mise en place en 2004 organise une technique de comptage continu. L'objectif étant de disposer de résultats réguliers, récents et fiables.

Le territoire d'enquête est maintenant celui de la commune. L'ensemble des communes a été réparti en 6 groupes.

- Le premier groupe est constitué des communes de plus de 10 000 habitants. Pour ces communes, le recensement se fera annuellement sous forme d'une enquête par sondage.
- Les communes de moins de 10 000 habitants ont été partagées en 5 groupes. Le recensement sera effectué sous forme d'enquêtes exhaustives échelonnées sur 5 ans (chaque commune effectuée ainsi une enquête tous les 5 ans).

Saint-Jean de Tholome fait partie des communes de moins de 10 000 habitants qui devront réaliser leur première enquête de recensement en 2006 (la prochaine aura lieu en 2011, puis 2016...).

Nous vous informons donc qu'une enquête de recensement sera effectuée sur la commune à partir du 19 Janvier 2006 jusqu'à la fin Février

2006. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui parcourront la commune pendant cette période pour collecter auprès de chaque foyer les informations de recensement.

La préparation et la réalisation de l'enquête sont confiées à la commune, en collaboration avec les services locaux de l'INSEE.

Nous recherchons donc DEUX AGENTS RECENSEURS pour réaliser la collecte des informations de recensement auprès de la population de la commune pour la période janvier - février 2006.

Le profil recherché correspond à une **personne majeure rigoureuse, organisée, discrète, à l'écoute et disponible**. Le taux d'activité s'évalue à un mi-temps sur les 2 mois de Janvier et Février 2006 en horaires flexibles avec une rémunération minimum de base équivalente au SMIC.

Si vous êtes intéressé, il faut adresser une lettre de motivation et un CV à :

**Madame le Maire
Mairie, Chef-Lieu
74250 St-Jean de Tholome
avant le 30 Octobre 2005.**



l'école de St-Jean a repris avec cinq classes. Cette nouvelle classe a été installée dans la salle qui servait jusqu'alors de salle du conseil municipal, celui-ci réintégrant la salle de l'ancienne mairie (qui était rénovée depuis 2001) pour ses réunions. Ce choix s'est fait selon les options définies par le conseil municipal d'une part de consacrer à terme l'ensemble des bâtiments actuels (école et mairie) aux activités scolaires et associées et d'autre part de privilégier l'utilisation des locaux existants. Malgré de récentes baisses d'effectifs, l'école comprend toujours cinq classes pour la rentrée 2005 et accueille 111 enfants de la petite section de maternelle au CM2.

Mise aux normes du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire a été réaménagé et mis aux normes sanitaires pour la rentrée 2002, suite aux injonctions des services sanitaires. Cet aménagement a aussi été l'occasion d'améliorer les conditions d'accueil des enfants. Face au nombre croissant d'enfants inscrits au restaurant nous avons rapidement opté pour une organisation en deux services à la satisfaction des enfants et du personnel du restaurant.

Fournisseurs du restaurant scolaire

Dès son entrée en activité, la commission a dû rapidement trouver un nouveau fournisseur pour le restaurant scolaire, l'hôpital de La Tour qui assurait les repas scolaires de plusieurs communes alentours devant cesser cette activité. Nous nous tournions rapidement vers une petite entreprise, « Capsule », située en Vallée Verte qui nous assurait des repas de qualité. Cette entreprise a malheureusement été rapidement contrainte de se retirer suite à des difficultés de fonctionnement. Après avoir tenté sans succès de trouver des solutions permettant de maintenir ce fournisseur, nous avons dû étudier d'autres alternatives. Plusieurs prestataires ont été sollicités avec la participation des représentants des parents d'élèves. Notre choix s'est rapidement porté sur une solution permettant à plusieurs communes du canton de bénéficier de repas de qualité (tout en soutenant l'activité économique d'une entreprise locale) avec « les Airelles » à Viuz en Sallaz qui

voyait là une occasion de diversifier ses activités. Pour faire face, « les Airelles » ont procédé à plusieurs travaux et mise aux normes de leurs locaux jusqu'à cette année où nous avons pu assister à l'inauguration des derniers aménagements. Depuis 2002, la société « Les Airelles » est notre fournisseur pour le restaurant scolaire à notre grande satisfaction.

Réorganisation des inscriptions au restaurant scolaire

Depuis la rentrée de 2004, les inscriptions au restaurant scolaire ont été réorganisées. Nous avons en particulier proposé un mode d'inscription à l'année pour éviter les oublis d'inscription, tout en maintenant les inscriptions à la carte. Par ailleurs, nous avons aussi donné la possibilité d'annuler des inscriptions. Tout cela a été rendu possible grâce à la participation de notre secrétaire de mairie qui a été chargé de gérer les inscriptions, ainsi qu'au développement et à la mise en place d'outils informatiques. De plus l'aménagement du règlement et les délais d'inscription hebdomadaire (lundi 19 h.) garantissent la bonne marche du service.

Le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté) est une structure de l'Education Nationale qui permet de fournir un soutien personnalisé aux enfants en difficultés scolaires grâce principalement à l'intervention d'un professeur des écoles spécialisé. Compte tenu de l'importance de sa mission et des besoins croissants de ce type de prise en charge, la commission enfance et le conseil municipal ont accepté de soutenir financièrement le RASED à sa demande afin de permettre à l'enseignante actuellement en activité sur St-Jean et les communes avoisinantes de travailler dans des conditions acceptables et avec un minimum de matériel adapté. Nous déplorons cependant de constater encore une fois un transfert partiel des charges financières de l'Etat vers les communes ainsi qu'un manque d'engagement de certaines communes du canton et de nous retrouver mis au pied du mur : soit financer les besoins (même modestes) en matériel du RASED, soit laisser l'enseignante sans moyens pour assurer sa mission.



Informatique

Dès Mai 2001, l'école était connectée à Internet grâce principalement à un abonnement Numéris qui permet d'améliorer les capacités de la connexion par rapport à une connexion traditionnelle (en attendant la possibilité d'un accès ADSL qui devrait être disponible courant du premier semestre 2006).

Malheureusement, le parc actuel d'environ 8 ordinateurs répartis dans les différentes classes est surtout composé d'ordinateurs récupérés et donnés par des parents d'élèves, ce qui rend l'ensemble hétéroclite et rapidement obsolète. Cependant, afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble, un contrat de maintenance du parc d'ordinateurs a été mise en place courant 2003 avec l'entreprise «Assistance Informatique».

Lors des derniers travaux, le site de l'école a été aménagé pour pouvoir connecter dans le futur les différentes classes entre elles et permettre un accès ADSL généralisé à Internet et un partage des différentes ressources disponibles comme les imprimantes. Cet objectif est un des prochains projets de la commission. Un autre objectif consiste à trouver des solutions de financement pour mettre à niveau et renouveler le parc informatique de façon à en permettre une utilisation optimale pour les enseignants et pour les enfants.

Jeux d'extérieur

Pour finaliser la rénovation de l'école, un jeu d'extérieur pour les plus petits composé de deux tours, d'une passerelle, d'un toboggan et d'un mur d'escalade a été installé pour la rentrée de Septembre 2005. L'ensemble a été installé sur un sol coulé amortissant selon les normes de sécurité en vigueur par une entreprise agréée. L'achat de ce jeu a été possible grâce au cumul sur plusieurs années d'une somme fixe consacrée à l'achat d'activités d'extérieur pour les enfants qui a pu se concrétiser cette année. En complément, divers terrains de jeux, marelles, labyrinthe, couloirs de course ont été tracés au sol pour les activités sportives et récréatives des enfants.

Outre la responsabilité de l'école publique communale et de son fonctionnement, la mairie fait partie du syndicat Intercommunal de transport scolaire qui s'occupe en collaboration avec le Conseil Général des circuits de ramassage scolaire pour les collèges et lycées.

Activités extra-scolaires

Le soutien de la commune aux activités extrascolaires se traduit principalement par un encouragement des associations proposant des activités aux enfants et adolescents. Ce soutien se manifeste principalement par les subventions de fonctionnement accordées à ces associations (Les Troubadours, la Bougeotte, Oxalis...) ainsi qu'un soutien logistique pour l'organisation de manifestations ou d'activités.

Différentes actions ont été menées pour proposer d'autres possibilités d'activité aux jeunes de la commune. Durant l'année scolaire 2001-2002, plusieurs communes du canton se sont regroupées pour étudier la possibilité de souscrire un Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir une aide au fonctionnement d'activités extrascolaires. La commission a représenté la commune auprès du comité local d'animation en charge de l'étude. Malheureusement, l'impossibilité de mettre d'accord l'ensemble des communes et autres intervenants, le refus de s'investir dans une structure intercommunale lourde et dans une certaine mesure le manque de solidarité de certains a rapidement abouti à un abandon de ce projet. La commission a aussi étudié la possibilité de faciliter l'accès des habitants de la commune aux activités de la MJC intercommunale de Viuz-en-Sallaz. Les propositions qui nous ont été faites fin 2002 par le conseil d'administration de la MJCI représentaient un coût global inacceptable pour le budget communal. Les propositions alternatives faites par le conseil municipal sont restées sans réponses. Enfin, avec le CCAS, la commission enfance a soutenu la subvention des forfaits de ski pour la station des Brasses pour la saison 2005.

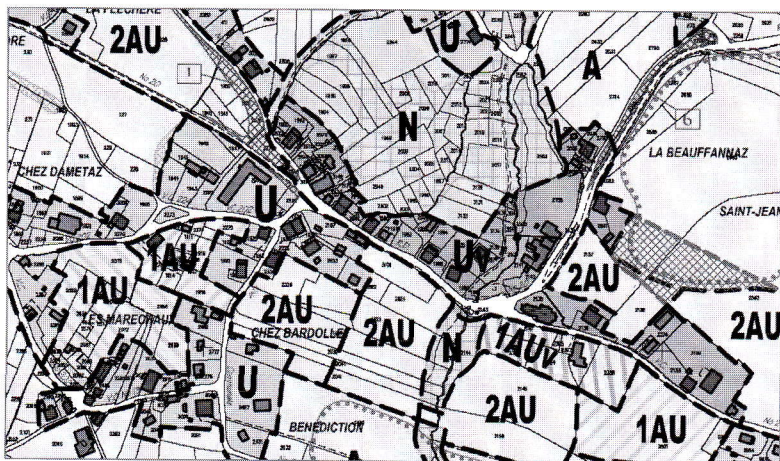


Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Chaque année, dans nos précédents bulletins municipaux, vous avez lu un article concernant l'avancement du dossier du P.L.U.

Aujourd'hui, le P.L.U. a été approuvé le 14 juin 2005 en séance publique du conseil municipal et est opposable le mois suivant l'affichage soit le 28 juillet 2005. (voir chronologie du P.L.U. ci-après)

C'est le résultat de 4 années de travail, de réunions avec les différents services de l'Etat (Préfecture, DDE d'Annecy et de St Jeoire, Chambre d'Agriculture, la Mise, ONF, RTE), avec les personnes associées (communes limitrophes, les syndicats du Thy en charge de la station d'épuration et Risse et Foron en charge de l'élimination des ordures ménagères).



Après l'avis des services de l'Etat rendu à l'été 2004, le P.L.U. a été soumis à l'enquête publique où 65 requérants ont formulé leur demande pendant le mois et demi de mise à disposition du projet de P.L.U.

A l'issue du rapport du commissaire enquêteur (qui donne un avis consultatif), la commission du P.L.U s'est réunie en réunions de travail et en réunion plénière afin de proposer des réponses à chaque requête selon quatre catégories de critères :

1) Réponses irrecevables

- remarque polémique et sans intérêt
- pas de référence parcellaire dans la demande du requérant
- le requérant n'est pas le propriétaire

2) Réponses défavorables

- dans les zones Ui qui n'ont pas vocation à l'extension de l'urbanisation
- discontinuité des bourgs et hameaux
- entame un espace agricole homogène
- atteinte au caractère rural très marqué des abords du hameau
- certaines remarques concernant les Emplacements Réservés

3) Réponses favorables

- activité économique : autoriser et / ou pérenniser les activités artisanales en zones U en l'absence de SCOT et de réflexion sur une zone artisanale communale
- gabarit d'un emplacement réservé
- reclassement en zone A
- classement discutable d'un bâtiment en valeur patrimoniale
- certaines demandes de droit à construire (10 réponses favorables au total)

4) Réponses cohérentes

- par rapport aux critères techniques et juridiques
- par rapport aux niveaux d'équipements des hameaux
- pour que le P.L.U soit un document de travail fiable.

Le conseil l'a approuvé à l'unanimité des présents et le dossier du P.L.U. est consultable en mairie (toutes les pièces sont à votre disposition).



Je vous invite à venir le consulter ou à nous rencontrer en mairie pour pouvoir répondre à vos questions.

Le P.L.U a été un investissement humain sur 2 municipalités mais aussi un investissement financier important : - honoraires du cabinet Territoires :

- 1 ^{ère} convention (14 août 1997) :	22 908.15 €
- avenants à la convention :	9 251.23 €
- Schéma Général d'Assainissement :	15 527.69 €
- Diagnostic Agricole :	715.48 €
- Graphisme :	15 871.03 €
- Frais de reproduction :	2 903.86 €
Soit un total de :	67 177.44 €

Rappel historique/ Chronologie du P.L.U. de Saint Jean

17/06/1997 : Délibération prescrivant l'élaboration d'un P.O.S.

12/2001 : Loi S.R.U qui introduit la notion de concertation avec la population pour l'intérêt général

16/01/2002 : Délibération définissant les modalités de concertation

07/2002 : Loi U.H. (assouplissement)

5/11/2003 : Délibération qui valide les orientations générales du PADD qui tire le bilan de la concertation qui autorise le groupe de travail à continuer

4/05/2004 : Délibération qui arrête le projet du P.L.U (forme graphisme et réglementaire)

08/2004 : Retour des avis des services et des personnes associées, des communes limitrophes (25 dossiers envoyés)

13/09/2004 : Arrêté de mise à l'enquête publique du 11/10/2004 au 12/11/2004 inclus

05/10/2004 : Délibération de modifications du P.L.U suite aux observations émises

- modification du zonage / observations du Préfet (DDE – DDAF – DDASS)
- modifications réglementaires / observations du Préfet
- modifications / observations des personnes associées (Chambre agriculture ... /...)

Cette délibération compose la pièce n°9 du dossier mis à l'enquête (la loi SRU n'autorise pas de

modifications du dossier entre l'avis des services et l'enquête publique).

06/11/2004 : Arrêté de prorogation du délai de mise à l'enquête du 13/11/2004 au 27/11/2004 inclus.

03/01/2005 : Rapport du commissaire enquêteur (compose la pièce n°10 du dossier)

- 65 requérants
- Observations sur le fond et la forme
- Emet un AVIS FAVORABLE

25/01/2005, 29/01/2005 et 31/01/2005 : Réunions de la commission P.L.U.

01/02/2005 : Réunion plénière (élus, Préfecture, DDE planification, DDE de St Jeoire, DDAF, NICOT, cabinet Territoires)

17/05/2005 : Réunion de la commission P.L.U pour valider le plan de zonage définitif

08/06/2005 : Convocation du conseil municipal avec une annexe de 31 pages

14/06/2005 : séance du conseil municipal : 3 délibérations :

- approbation du P.L.U
- approbation du Schéma Général d'Assainissement
- adoption du droit de préemption urbain



Commission Urbanisme

Avec le P.L.U., l'instruction continuera à se faire jusqu'à nouvel ordre par les instructeurs de la DDE, subdivision de Saint Jeoire qui, à l'été 2006, doit être insérée dans le périmètre de la subdivision de Bonneville pour couvrir 90 communes du Giffre au Mont Blanc jusqu'aux portes d'Annecy. (4 subdivisions au lieu des 9 existantes en Haute-Savoie).

D'où une charge importante de dossiers par agent et par subdivision, d'où des délais d'instruction qui sont longs, même très longs, (2 mois après la notification du dossier complet par la DDE), d'autant plus si le dossier déposé en mairie est succinct.

Il est de notre responsabilité de vous guider dans cette démarche à savoir :

- liste jointe des pièces à joindre à toutes demandes de PC
- résumé très succinct des règles du P.L.U. (extrait du règlement). Le règlement, document de 70 pages est consultable et le pétitionnaire doit s'y conformer :
 - surface du terrain / zone U non réglementée sauf en cas d'assainissement par épandage : 1 500 m² pour une seule construction et au moins 1 200 m² par lot en cas de lotissement.
 - recul par rapport aux voies existantes ou futures : 5 mètres
 - recul par rapport aux limites séparatives : 4 mètres
 - hauteur maximale : 9 m au faîtage
 - COS maximal : 0.20 (rapport exprimant la surface habitable par rapport à la superficie du terrain)
 - dispositions concernant l'aspect extérieur et les abords (façades, toitures, clôtures, antennes, espaces aménagés ou plantés) : consulter le règlement
- Après l'obtention du PC, à la charge du pétitionnaire :
 - contrôle des nouvelles installations d'assainissement (voir article commission assainissement) : 275 € (contrôle avant travaux lors du PC et contrôle avant remplissage des fouilles).
 - branchement eau : 1 200 € (en limite de propriété)
 - branchement assainissement : 1 000 € + 15 € par SHON

Ces deux demandes doivent être formulées 1 mois avant le début des travaux et après paiement des droits.

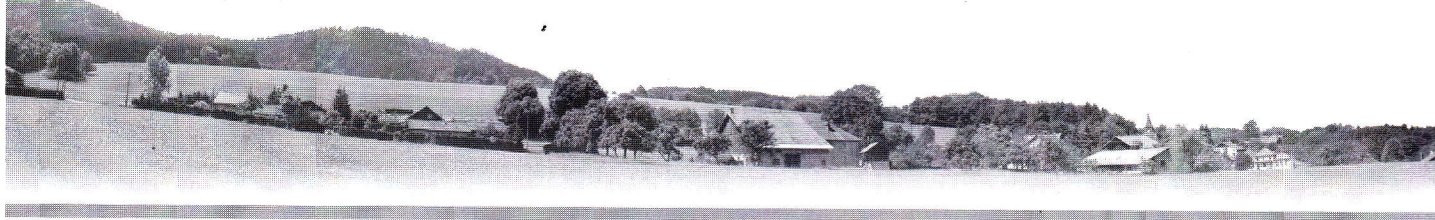
La consultance architecturale, mise en place en 2003, fonctionne mensuellement le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

Monsieur MASSON examine l'ensemble des dossiers et reçoit en moyenne 2 à 4 personnes / mois.

Peut être perçu comme une contrainte, la consultance est aussi le gage de qualité qui rythme aussi avec simplicité des volumes, modernité des façades mais respect de l'identité des lieux, cohérence sans uniformité.

«Rappelons que l'architecte consultant du C.A.U.E. est indépendant. Il n'est ni un arbitre, ni un censeur, mais soucieux de contribuer par ses conseils à la qualité architecturale de la commune.»

Daniel MASSON - bulletin municipal 2003



Commission Urbanisme

Avec le P.L.U., l'instruction continuera à se faire jusqu'à nouvel ordre par les instructeurs de la DDE, subdivision de Saint Jeoire qui, à l'été 2006, doit être insérée dans le périmètre de la subdivision de Bonneville pour couvrir 90 communes du Giffre au Mont Blanc jusqu'aux portes d'Annecy. (4 subdivisions au lieu des 9 existantes en Haute-Savoie).

D'où une charge importante de dossiers par agent et par subdivision, d'où des délais d'instruction qui sont longs, même très longs, (2 mois après la notification du dossier complet par la DDE), d'autant plus si le dossier déposé en mairie est succinct.

Il est de notre responsabilité de vous guider dans cette démarche à savoir :

- liste jointe des pièces à joindre à toutes demandes de PC
- résumé très succinct des règles du P.L.U. (extrait du règlement). Le règlement, document de 70 pages est consultable et le pétitionnaire doit s'y conformer :
 - surface du terrain / zone U non réglementée sauf en cas d'assainissement par épandage : 1 500 m² pour une seule construction et au moins 1 200 m² par lot en cas de lotissement.
 - recul par rapport aux voies existantes ou futures : 5 mètres
 - recul par rapport aux limites séparatives : 4 mètres
 - hauteur maximale : 9 m au faîtage
 - COS maximal : 0.20 (rapport exprimant la surface habitable par rapport à la superficie du terrain)
 - dispositions concernant l'aspect extérieur et les abords (façades, toitures, clôtures, antennes, espaces aménagés ou plantés) : consulter le règlement
- Après l'obtention du PC, à la charge du pétitionnaire :
 - contrôle des nouvelles installations d'assainissement (voir article commission assainissement) : 275 € (contrôle avant travaux lors du PC et contrôle avant remplissage des fouilles).
 - branchement eau : 1 200 € (en limite de propriété)
 - branchement assainissement : 1 000 € + 15 € par SHON

Ces deux demandes doivent être formulées 1 mois avant le début des travaux et après paiement des droits.

La consultance architecturale, mise en place en 2003, fonctionne mensuellement le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

Monsieur MASSON examine l'ensemble des dossiers et reçoit en moyenne 2 à 4 personnes / mois.

Peut être perçu comme une contrainte, la consultance est aussi le gage de qualité qui rythme aussi avec simplicité des volumes, modernité des façades mais respect de l'identité des lieux, cohérence sans uniformité.

«Rappelons que l'architecte consultant du C.A.U.E. est indépendant. Il n'est ni un arbitre, ni un censeur, mais soucieux de contribuer par ses conseils à la qualité architecturale de la commune.»

Daniel MASSON - bulletin municipal 2003



Urbanisme / Pièces à joindre à la demande de PC

1) Le plan de situation du terrain établi à une échelle entre 1/5000 et 1/25000 de format minimum 21 x 29.7 comportant : l'orientation, les voies de desserte avec l'indication de leur dénomination, des points de repère permettant de localiser le terrain (un extrait du plan d'occupation des sols de la commune ou le plan du tableau d'assemblage cadastral peut être utilisé).

2) Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier, des surélévations ou des extensions, coté dans les trois dimensions et des travaux extérieurs à ces constructions, à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500 comportant :

- l'orientation,
- les limites cotées du terrain,
- la description du relief avant et, le cas échéant, après travaux (courbes de niveau et différences de niveau par rapport aux voies),
- les plantations à maintenir, à supprimer ou à créer (représentées différemment),
- les cas échéant, l'emprise au sol des bâtiments existants à maintenir,
- la hauteur et l'emprise au sol de la construction projetée avec les distances aux limites du terrain (quand il y a plusieurs bâtiments, numéroter les bâtiments),
- le cas échéant, l'implantation des clôtures existantes et des clôtures projetées, chacune figurée différemment,
- la localisation schématique des équipements privés : voies intérieures au terrain, aires de stationnement et accès aux voies de desserte, réseaux d'eau potable, réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales, réseau d'électricité, de gaz...
- la localisation schématique des équipements publics existants desservant le terrain et les constructions (voirie, accès, eau, assainissement, électricité, gaz) : à défaut d'équipements publics, indiquer les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

3) Les plans des différentes façades du ou des bâtiments à l'échelle de 1/50 ou de 1/100 (avec indications des matériaux apparents et

des couleurs) ainsi que , le cas échéant, le dessin des clôtures envisagées (avec indication des couleurs) sauf pour les travaux visés au 8 ci-dessous.

4) Une ou des vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de permis de construire et indiquant la manière dont l'aménagement des espaces extérieurs (terrasses, aires de stationnement, voies de desserte...) prend en compte le réel existant.

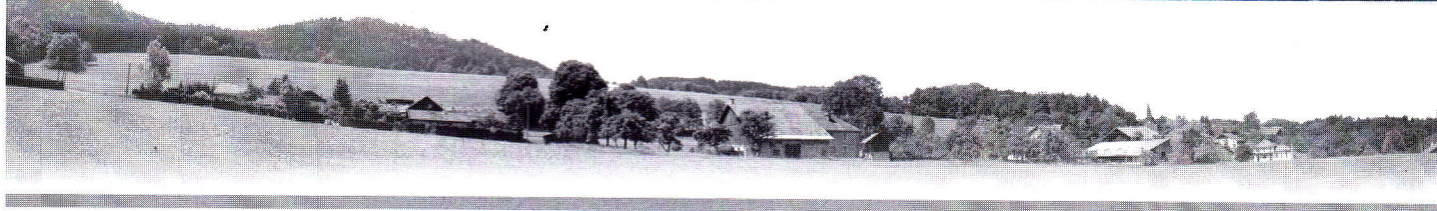
5) Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il y occupe. Les points et angles des prises de vue reportés sur le plan de situation et le plan de masse.

6) Un document graphique au moins permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.

(Ce ou ces documents graphiques peuvent prendre la forme de croquis à main levée, de simulation informatique ou d'autres procédés techniques fiables répondant à l'objectif recherché).

7) Une notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. A cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existants et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et des ses abords.

8) Dans le cas de travaux portant sur un bâtiment existant et ne modifiant pas l'aspect extérieur de ce bâtiment (création d'un ou plusieurs niveaux supplémentaires, changement de destination des locaux) : fournir le plan des travaux et la superficie de plancher concernée en surface hors œuvre brute et en surface hors œuvre nette. (Ces informations sont en effet nécessaires au regard des règles de densité et pour le calcul des impositions éventuelles : art R 421-4 du Code de l'Urbanisme.



Bilan des Permis de Construire, Demandes de Travaux et Certificats d'Urbanisme de 2001 à 2005

1) Permis de Construire

Année	Déposés	Accordés	Refusés ou déclarés sans suite	En cours
2001	12	11	1	
2002	12	10	2	
2003	18	15	3	
2004	24	17	7	
2005 (juin)	13	4	1	8

2) Demandes de Travaux

Année	Déposés	Accordés	Refusés ou déclarés sans suite
2001	12	9	3
2002	20	14	6
2003	18	9	9
2004	12	9	3
2005	6	2	

3) Certificats d'Urbanisme

Année	Déposés	Accordés	Refusés	Demandes de prescription	Classés sans suite	Annulés
2001	1		1			
2002	0					
2003	15	3	6	6		
2004	10	4	3	2	1	
2005	6					2

Association du Sou des Ecoles

Parents,

Ce fut une année riche en spectacles et sorties en tout genre.

Les enfants sont toujours ravis de ces multiples activités.

C'est pourquoi, le sou des écoles doit se maintenir et que nous vous attendons nombreux et motivés pour la prochaine assemblée.



Commission électorale

La commission électorale est chargée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, d'examiner la liste électorale.

L'examen consiste, en fait, à radier les personnes qui n'ont plus à figurer sur la liste électorale (personnes ayant déménagées ou n'étant plus propriétaires et personnes décédées).

Avant la radiation définitive, la mairie envoie un courrier à la mairie du nouveau domicile des personnes concernées. En cas de désaccord, la mairie nous prévient par retour de courrier.

Concernant les inscriptions sur la liste électorale, un formulaire est disponible en mairie. Vous devez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les inscriptions ont lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année en cours.

Pour les personnes ayant 18 ans dans l'année, celles-ci sont inscrites d'office à condition d'avoir fait le recensement à 16 ans. Sinon, il faut également remplir le formulaire d'inscription.

A ce jour, la commune compte 605 électrices et électeurs.

Les prochaines échéances électorales sont :

- 2007 : élections présidentielles
- mars 2008 : élections municipales
- septembre 2008 : élections sénatoriales.

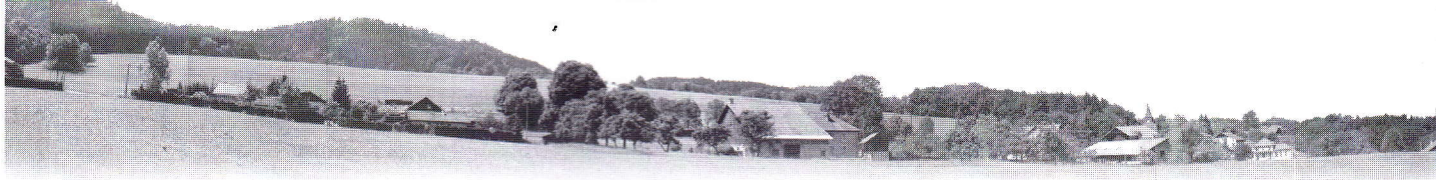
Comité des fêtes "Lou Molis"

Composé de 6 membres, existant depuis 3 ans, le comité des fêtes essaie d'animer au mieux notre commune telles que :

- la fête l'alambic,
- la fête de la musique,
- et prochainement, le 22 octobre, une soirée moules frites.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui, jusqu'à maintenant, nous ont prêté mains fortes pour mener à bien nos manifestations ainsi que tous les habitants de Saint Jean pour leur présence.

A bientôt...



L'Association locale ADMR du Môle, a pour but d'aider matériellement et moralement, à domicile, et à tous les moments de leur existence, toute famille ou personne habitant dans les communes où elle exerce son action. En 2004, elle a réalisé 17.124 heures, soit une progression de 21,31% sur l'an 2003. Elle intervient dans deux domaines précis :

L'aide à la vie quotidienne (98% de ses interventions) :

Pour qui ?

- Les célibataires, les familles, les retraités.
- Les personnes âgées valides ou en perte d'autonomie, les personnes handicapées.

Pour quoi ?

Pour simplifier la vie quotidienne (ménage, repassage, courses, garde d'enfants) et apporter si nécessaire une présence chaleureuse.

Qui intervient ?

L'aide à domicile (aide ménagère aux familles ou aide à domicile aux personnes âgées de l'association)

Comment ?

La personne contacte la responsable de l'Association qui se rendra à son domicile pour :

- Evaluer la demande et déterminer la nature de l'intervention
- Etudier les possibilités de prise en charge
- Organiser l'intervention.

Le champ socio-éducatif :

Pour qui ?

- Les familles fragilisées par des difficultés passagères ou durables (grossesse pathologique, naissance, maladie des enfants ou de la mère, décès...)
- Les familles confrontées à des difficultés sociales complexes et multiples (logement, chômage, retard scolaire, intégration...)

Pour quoi ?

- Pour préserver l'équilibre des personnes et du groupe familial ainsi que l'éducation des enfants, quelles que soient les difficultés occasionnées par une situation fragilisante.
- Pour participer à la lutte contre l'exclusion.

Qui intervient ?

La technicienne d'intervention sociale et familiale

Comment ?

Les familles ou les travailleurs sociaux contactent un responsable ADMR qui :

- Informe sur le rôle et le fonctionnement du service,
- Etablit un dossier de prise en charge,
- Reste en relation avec la famille aidée.

**Pour tous renseignements, nous contacter au :
04 50 35 99 17**

**Mairie de Saint - Jeoire
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 30**



Les Aides à domicile en détente après une réunion d'information



ASSOCIATION HANDITROC



L'association Handitroc, pour rappel, est une association à but non lucratif créée en février 2004 et qui est basée sur la commune de Saint-Jean-de-Tholome.

Elle a été créée dans le but d'aider les personnes handicapées ou âgées à trouver des objets adaptés à leur handicap du moment à un prix raisonnable.

Le premier objectif était de regrouper des annonces de matériel médical d'occasion, de véhicules aménagés en rapport avec un handicap. Cet objectif est atteint avec plus de 3200 connections sur le site Internet <http://www.handitroc.com> depuis la mise en route jusqu'au 31 mai 2005. C'est essentiellement grâce aux différents articles parus dans des journaux locaux et spécialisés que l'association s'est faite connaître mais aussi par le bouche à oreille qui a l'air de très bien fonctionner. Le site Internet recense plus de 80

annonces de tout type de matériels et provenant de toute la France qui peuvent être consulter gratuitement.

Le deuxième objectif qui était d'organiser des conférences sur le thème du « handicap » afin de sensibiliser les citoyens sur ce sujet n'a pas encore été développé. Nous espérons pouvoir le faire dans un futur proche mais nous manquons de personnes bénévoles pour arriver à concrétiser la suite du projet. Si ce projet vous intéresse ou intéresse une personne de votre entourage, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous comptons aussi sur vous, lecteur, pour le bouche à oreille alors n'hésitez surtout pas à parler de l'association Handitroc autour de vous, afin que le maximum de personnes handicapées ou âgées puissent bénéficier de ce service.

Cédric GENTINA
Armelle DUCREY

ASSOCIATION HANDITROC

74250 SAINT-JEAN-DE-THOLOME
TÉL. : 06 72 18 93 26

E-MAIL : INFO@HANDITROC.COM

SITE INTERNET : [HTTP : //WWW.HANDITROC.COM](http://WWW.HANDITROC.COM)

INFORMATIONS DIVERSES

DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Outre les habitants de St-Jean, ce Bulletin Municipal est distribué aux personnes résidant à l'extérieur et votant à St-Jean, aux personnes âgées à l'hôpital et en maison de retraite, aux personnes citées dans le bulletin où ayant participé au bulletin ainsi qu'aux Sénateurs et Députés, au Conseiller Général et aux Maires des communes voisines.

RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

Ne jetez plus vos cartouches...

PARTICIPEZ A LEUR RECYCLAGE.

Venez les déposer en mairie dans les collecteurs prévus à cet effet.

Vous pouvez apporter les cartouches vides d'imprimantes à jet d'encre (à déposer directement dans le collecteur) ou d'imprimantes laser (à remettre au secrétariat).

Un collecteur est aussi disponible pour les téléphones mobiles portables usagés.

Mise en service d'un transport collectif pour les personnes handicapées.

HAUT les CŒURS SOLHANDISEP est née, il y a déjà 3 ans, pour venir en aide aux personnes touchées par la sclérose en plaques du canton de Saint-Jeoire et de la commune de Peillonex.

Elle a réussi son projet de mettre en service un véhicule aménagé pour le transport collectif de personnes atteintes par la maladie et l'a étendu aux personnes handicapées en possession de la carte d'invalidité avec la mention « Station Debout Pénible ».

Peut être avez vous déjà vu le véhicule sillonner les routes du canton ? Henri Krygier, Jean-François Tramon et André Gros utilisent le service régulière-

ment depuis 3 mois. Ils peuvent ainsi facilement se déplacer pour participer à des activités ou sorties diverses.

Chaque mois, l'Association établit un planning d'animations correspondant aux souhaits ou envies des utilisateurs (cinéma, restaurant, shopping, visites de musées, etc...). Le planning est mis à disposition auprès des secrétariats des mairies (Exemple de planning ci-dessous).

A chacune des sorties, un conducteur et un accompagnateur encadrent les personnes concernées. Les chauffeurs sont sélectionnés sur un critère de bonne conduite. Le permis B suffit. Les accompagnateurs assistent les personnes si leur handicap le nécessite. Aucune aptitude particulière n'est requise sinon ... l'envie d'aider.

Nous invitons cordialement les personnes susceptibles de bénéficier du service proposé à nous contacter. Nous sommes là pour les aider.

Permanence :

Les mardi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
le mercredi soir de 20 h à 21 h



Le véhicule aménagé pour le transport collectif des personnes handicapées

Tél. : 04 50 95 14 06

Email : solhandisep@voila.fr

SORTIES : AOÛT / SEPTEMBRE 2005

AOÛT 2005

SEMAINE DU 1 AU 6 AOÛT

Mardi 2 : 13 h 00 Chartreuse de Mélan, Taninges
Vendredi 11 : 10 h 30 Musée d'Art Histoire, Genève

SEMAINE DU 8 AU 13 AOÛT

Mardi 9 : 16 h 00 Joe Coker, Aix les Bains (Complet)
Samedi 13 : 10 h 30 Brocante, Genève

SEMAINE DU 16 AU 20 AOÛT

Mercredi 17 : 11 h 45 Cinéma, Archamps
Vendredi 19 : 18 h 00 La Tour aux loups, Reignier

SEMAINE DU 22 AU 27 AOÛT

Mercredi 23 : 11 h 00 Restaurant La Mama, St Jeoire
Vendredi 26 : 13 h 00 Musée d'horlogerie/décolletage, Cluses

SEMAINE DU 29 AU 3 AOÛT / SEPTEMBRE

(Jour / Heure à définir) Hypodrome, Divonne
(Jour / Heure à définir) Parc des Dronières, Cruseilles

HEURE DE DEPART

L'heure de départ indiquée est celle du départ du chauffeur avec le camion depuis La Tour.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Animations : mardi / jeudi 9 h 30 - 11 h 30
Association : mercredi 20 h 00 - 21 h 00

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2005

SEMAINE DU 5 AU 10 SEPTEMBRE

Samedi 10 : 12 h 30 Cirque Knie Genève (complet)

SEMAINE DU 12 AU 17 SEPTEMBRE

Samedi 17 : 11 h 00 Magasin MParc, Carouge

SEMAINE DU 19 AU 24 SEPTEMBRE

Mardi 20 : 12 h 30 Ateliers bois peint Annemasse
Samedi 24 : 16 h 30 Jazzeries, Ville la Grand

SEMAINE DU 26 AU 1^{ER} OCTOBRE

Mardi 27 : Restaurant, à définir
Samedi 1^{er} : 13 h 00 Salon Arts et Métiers, La Roche

Alors si notre projet vous sensibilise, si vous vous sentez solidaire et voulez vous rendre utile, rejoignez-nous. Nous avons besoin d'étoffer notre équipe de bénévoles.



ETAT CIVIL

au 30 08 2005

NAISSANCES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
MAGREAUULT	Dorian	02/07/2004	AMBILLY
ZARO	Pauline Amandine - Charlotte	08/08/2004	AMBILLY
MARIOTTI	Célia	20/08/2004	AMBILLY
MARIOTTI	Evan	20/08/2004	AMBILLY
COLLAVET	Guilaine	17/09/2004	ST JULIEN
GROS	Lila	23/11/2004	AMBILLY
BROISIN - BONTAZ	Adrien	07/12/2004	ANNEMASSE
DUPESEY	Emilie	13/12/2004	ANNEMASSE
RÖTHLISBERGER	Cyril	17/12/2004	AMBILLY
SOUSSET	Axelle Michèle - Marcelle	24/02/2005	ANNEMASSE
VERCAEMER	Loann Anthony	14/03/2005	CLUSES
MARIOTTI	Lou-Ann Laura	30/03/2005	AMBILLY
DONZEL	Mathys	15/05/2005	AMBILLY
DUVILLARD	Lenny Sylvain	21/05/2005	ANNEMASSE
SANDONA	Agathe	07/06/2005	AMBILLY
BIDOT	Alexandre	22/08/2005	AMBILLY

MARIAGES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
VIRET	Maxime	27/08/2005	ST JEAN
GOUSSARD	Karine	27/08/2005	ST JEAN

DÉCES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
HAMELIN	Lucien	13/07/2004	LYON
DEGUIN	Raymond	16/11/2004	THONON
JAYET	Paul	07/05/2005	LA TOUR
CHATEL	Henri	30/07/2005	AMBILLY

BLOC-NOTES

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI 14 H 00 à 17 H 00

(ouverture administrative)

JEUDI 16 H 30 à 19 H 00

SAMEDI 8 H 30 à 11 H 00

(le maire reçoit sur Rendez-vous
le jeudi et le samedi)

POLE MÉDICO-SOCIAL

L'ASSISTANTE SOCIALE reçoit le

MARDI Matin et

VENDREDI Matin à SAINT JEOIRE

Immeuble Les Tilleuls

AV. de la Tour de Fer

(à côté du centre de vacances "le nid")

ou sur rendez-vous au 04.50.35.32.90

MÉDECINS

SECTEUR ST JEOIRE - VIUZ EN SALLAZ

ST JEOIRE

DEROCHE François 04 50 35 98 70

GAY Gilles 04 50 35 80 08

RUBIN Pierre 04 50 35 81 16

PEILLONNEX

KOOSINLIN Louis 04 50 03 67 69

VIUZ EN SALLAZ

POTIE Bruno 04 50 81 86 69

VERDAN-ROULET S. 04 50 81 86 69

DORNIER Hélène 04 50 81 86 69

DEMOLIS Michel 04 50 36 82 57

RISLER-TESTAR N. 04 50 36 82 57

GASQUET Nicolas 04 50 36 82 57

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER (15/11 AU 01/04)

LUNDI 9 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 17 H 00

MERCREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

VENDREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

SAMEDI 8 H 00 à 12 H 00 FERMÉE

ÉTÉ (01/04 AU 15/11)

LUNDI 9 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 17 H 00

MERCREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

VENDREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

SAMEDI 8 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 16 H 30

**LA DÉCHETTERIE EST FERMÉE
LES JOURS FÉRIÉS**



Mairie - Chef-lieu - 74250 Saint-Jean-de-Tholome

Tél. 04 50 95 10 38 - Fax 04 50 95 14 46

e-mail : mairie@stjeandetholome.fr - web : www.stjeandetholome.fr